



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Compte rendu de la réunion des 6 et 7 février 2026

(Séance du 6 février après-midi)

#### 1. Appel des membres

##### **Pour le Comité Directeur**

Bernard DAUBARD, Claudine PEYROUSE, Marie-Claire BIELLI, Hervé DI FELICE, Brigitte COCHARD, Éric LOUAT, André MILANO, Valérie ESPARRON, Josée BARRERE excusée, Christian DEMARCONNAY, Yves PIRIAC, Chantal FIEUJEAN, Jean-François AGOGUÉ, Bernard BYCZYK, Caroline BASTOUL excusée, Quentin CHABERT excusé, Robin CHAUCHOT excusé, Sandra CHOPARD excusée, Docteur Yves GUILLOT excusé, Sophie MARINA, Sophie MICHALLET, Marie-Jo RIBERON, Andréa ROSTAING-TAYARD excusée, Alain THEVENIN, Patrick VERNE.

##### **Pour la Direction technique nationale**

Jean-Yves PERONNET Directeur technique national,  
Fabrice VERNEY, Stéphane PINGEON, Alexandre RABAUD, Hervé CLAUZIER, Sébastien CHAROUSSET excusé, Fabien AMAR, Magalie UBRUN, Thierry MAHOUDEAU, Conseillers techniques.

##### **Pour le personnel administratif**

Xavier MAJOREL Directeur administratif,  
Quentin VUVIET Chargé de développement numérique.

##### **Pour le Conseil national d'éthique**

Henri ESCALLIER.

##### **Pour le Conseil national de discipline de 1<sup>ère</sup> instance**

Jean-Pierre LYONNAIS.

##### **Pour le Conseil national de discipline d'appel**

Joseph SBALCHIERO.

##### **Pour la Commission nationale des équipements sportifs**

Philippe TRONCY.

##### **Pour la Commission mixte / Fédérations affinitaires**

Jean-François FRACHON.

##### **Pour le Comité national de la Boule nantaise**

Jérôme CASETEUBLE.

##### **Pour la Fédération internationale de Boules**

Pascal HERNANDEZ.

**Pour la FSGT**

Michel LENORMAND.

**Pour la FSCF**

Gilles GALLIEN.

**Pour l'UFOLEP**

Louis LANGLET.

**Pour les Ligues boulistes régionales**

**Auvergne Rhône-Alpes** Marc AURELLE, **Bourgogne Franche-Comté** François LARDY, **Bretagne** excusé, **Centre Val de Loire** Michel LECOUR, **Grand Est** Jean-Marie LHUILLIER, **Hauts de France** Éric CHERMET, **Ile de France** Marian SZCZEPANIAK, **Normandie** Yves PIRIAC, **Nouvelle Aquitaine** excusé, **Occitanie** délégué Guy VIGNAL, **Pays de la Loire** Pierre ROULLET, **Provence Alpes Côte d'Azur** Gérard DUPOUY, **La Réunion** Daniel MEMBRIVES.

**Pour les Comités boulistes départementaux**

**Ain** Didier MONTRADE, **Aisne** Jean-Marc DELIMA excusé, **Allier** délégué Christian DESMOULES, **Alpes 04/05** Jean-Pierre EYRAUD, **Alpes-Maritimes** Alain POPOT, **Ardèche** Claudine PEYROUSE, **Ariège** Gérald BLANCHARD excusé, **Aude** Richard WRIGHT, **Aveyron** Nicolas MANI excusé, **Bouches-du-Rhône** Alain JOFFRE, **Calvados-Manche** Patrick POHIN, **Cantal-Lozère** Alain LADOUX, **Charente** Patrick MARION, **Charente-Maritime** Patrick LE MOINE, **Cher** Bernard CHARNALET excusé, **Corrèze** Jean-Jacques BELLET, **Côte d'Or** Alain COCHARD, **Bretagne** Dominique OLLIVIER-JOUANARD et Jean-Pierre RIOU excusés, **Dordogne** Michel CHASSAGNE excusé, **Doubs-Hte-Saône-T. de Belfort** Jean-Yves CROIZIER, **Drôme** Christophe OLLAT, **Eure-Orne** Jacki VALERY, **Eure et Loir** Dominique IGIER excusé, **Gard** Jacky GAUTIER, **Haute-Garonne** Michel VERGNES, **Gers** Hubert SICARD excusé, **Gironde** Richard MILLET, **Hérault** Patrick CATHALA, **Indre** délégué François DUMEZ, **Indre-et-Loire** Nicolas MENAGER excusé, **Isère** délégué Gilbert JACQUEMIER, **Jura** Jean-Claude MAZENOD, **Landes Pyrénées-Atlantiques** Frédéric LE MOINE, **Loire** Alain BALMES, **Haute-Loire** déléguée Annie SENTENAT, **Loire-Atlantique** Véronique GOURET, **Loiret – Loir et Cher** Bruno CORDAT, **Lot** Thierry ANDRE excusé, **Lot et Garonne** François SARRAZIN excusé, **Champagne-Ardenne** délégué Jean-François LACOSTE, **Meurthe-et-Moselle** Thierry GRELIER excusé, **Moselle** Antoine VELASCO excusé, **Nièvre** Brigitte CHARRIER, **Nord** Dominique BECUE, **Oise** Jean-Luc GREGOIRE, **Pas-de-Calais** Thierry BAECKLANDT excusé, **Puy-de-Dôme** Délégué Dominique NOURRY, **Hautes-Pyrénées** Irène SEVENO-GENZEL excusée, **Pyrénées-Orientales** Christophe ASCOLA, **Alsace** Jean-Marc ROUFET, **Rhône et Métropole de Lyon** Jacques VIANESI, **Saône et Loire** Philippe TRONCY, **Sarthe** Christophe PINAU, **Savoie** déléguée Germaine FERREOL, **Haute-Savoie** Roger BENZI excusé, **Paris** Bernard CANNES excusé, **Seine-Maritime** Michel PIQUER excusé, **Seine et Marne** Fernand BOULY, **Yvelines** Michel FILLON excusé, **Deux-Sèvres** Lucien DESOBEAUX, **Somme** Romuald DEMETZ excusé, **Tarn** Laurent CAILLOL-MATHIEU excusé, **Tarn et Garonne** Serge ROLLINI excusé, **Var** Roque PERTUSA, **Vaucluse** Raymond VICH, **Vendée** Daniel HERBRETEAU, **Vienne** Gilles ROBERDEAU, **Haute-Vienne / Creuse** Annie VEVAUD, **Vosges** Jean-Marie LHUILLIER, **Yonne** Alain KOSTECKI, **Essonne** Guillaume PEDRAJA, **Hauts-de-Seine** Christophe BRACQ, **Seine Saint Denis** Thierry PARDO, **Val de Marne** délégué Philippe NOURRY, **Val d'Oise** Michel DEBOUCHE excusé.

Pour les LBR, sont absents et non représentés : Bretagne (10 voix) et Nouvelle Aquitaine (10 voix), soit un total de 2 LBR représentant 20 voix.

Pour les CBD, sont absents et non représentés : Aisne (24 voix), Ariège (21), Aveyron (20), Cher (21), Côtes d'Armor (71), Dordogne (15), Eure et Loir (15), Gers (22), Indre et Loire (16), Lot (23), Lot et Garonne (17), Meurthe et Moselle (21), Moselle (16), Pas de Calais (23), Hautes-Pyrénées (17), Haute-Savoie (45), Paris (17), Seine Maritime (15), Yvelines (20), Somme (19), Tarn (25), Tarn et Garonne (24) et Val d'Oise (16), soit un total de 23 CBD représentant 523 voix.

Le nombre total des voix étant de 3 278, le nombre de voix correspondant aux votants à la première journée de la présente assemblée générale est de  $3\ 278 - 20 - 523 = 2\ 735$  voix.

## **2. Ouverture de l'Assemblée générale**

**Jacques VIANESI, président du CBD Rhône et Métropole de Lyon** souhaite la bienvenue et une bonne réunion à tous les congressistes que les bénévoles du comité et lui ont le plaisir d'accueillir une nouvelle fois dans les installations du boulodrome métropolitain de Dardilly.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** remercie Jacques VIANESI et le CBD du Rhône et Métropole de Lyon pour la qualité de son accueil, ainsi que tous les représentants des ligues et CBD venus pour travailler au futur de notre discipline.

Il souligne l'importance de cette assemblée générale car la Fédération se trouve à un vrai tournant avec des choix à faire.

Les effectifs licenciés baissent structurellement et mécaniquement du fait de l'âge de nos licenciés, ce qui va sérieusement impacter les comptes d'exploitation à venir.

La Fédération doit donc s'engager dans une politique de développement affirmée qui reposera moins sur un bénévolat qui s'étirole, mais davantage sur des professionnels, pour capter par exemple le public féminin ou encore les néo retraités en mobilisant des moyens humains.

La communication est également appelée à jouer un rôle primordial dans la promotion de l'image du Sport Boules.

## **3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 juillet 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **4. Rapport moral de la Secrétaire générale**

Préalablement à la lecture de son rapport moral, **Marie-Claire BIELLI, Secrétaire générale de la F.F.S.B.** demande d'observer un moment de recueillement en hommage à ceux qui nous ont quittés sur l'année écoulée.

**André MILANO, Vice-président de la F.F.S.B.** évoque plus particulièrement Pierre BARDOUX, licencié des Hauts de Seine, qui a fait partie du Collectif France et qui est décédé subitement au début de la semaine à l'âge de 38 ans.

« Monsieur le Président de la F.F.S.B., Messieurs les présidents honoraires, Monsieur le Président du Comité du Rhône, Mesdames et Messieurs les membres du Comité directeur,

Messieurs les présidents de ligue, Mesdames et Messieurs les présidents de comité départementaux, Monsieur le DTN, Mesdames et messieurs les présidents de commissions nationales, Monsieur le directeur administratif, Mesdames, Messieurs,

Je me retrouve à nouveau devant vous, afin de présenter un bilan très global de l'activité de notre sport.

Les représentants des commissions vous présenteront chacun leur bilan d'activité.

Cependant, je vais préalablement faire avec vous quelques constats :

Les licences, 2024 : 39 795, 2025 : 40 299, 2026 pour l'instant 39 071.

Nous avons depuis 2021 enrayer la chute vertigineuse, mais tout n'est pas résolu pour autant car la moyenne d'âge des licenciés de notre sport reste élevée à environ 63 ans.

Les effectifs féminins continuent à progresser, ceux des masculins fléchissent légèrement.

Pour les jeunes nous sommes actuellement à 1 001 licences.

L'année 2025, grâce à la compétition des omniums, avait laissé entrevoir une belle embellie, mais elle reste à confirmer et la bataille est loin d'être gagnée. Cette problématique n'est pas propre au Sport Boules.

En revanche, toujours autant de difficultés quant à l'organisation des championnats de France et à la recherche de site. On doit cependant remercier les organisateurs et les bénévoles car ces championnats sont toujours très réussis à la satisfaction de tous, malgré les aléas d'une météo de plus en plus capricieuse.

Les causes de ces difficultés sont bien entendu l'implication financière des collectivités territoriales qui fait de plus en plus défaut, mais aussi et surtout un manque de bénévoles de plus en plus important. Je n'ignore pas que vous qui êtes présents aujourd'hui, l'êtes tous, mais combien d'entre vous sont ici par défaut, nous manquons de relais et que faire pour redonner un nouvel élan au bénévolat.

Deviendrait-il urgent, comme l'a suggéré un président de payer les bénévoles ? LOL !

Je souhaite à tous des débats fructueux, répondant au maximum à vos attentes, en toute convivialité.

Bonne année sportive ».

Le rapport moral de la Secrétaire générale est soumis au vote de l'Assemblée générale.

🗳️ Adoption à l'unanimité.

## **5. Présentation des comptes de résultats et bilan de l'exercice 2024/2025**

**Hervé DI FELICE, Trésorier général de la F.F.S.B.** « Bonjour mesdames, messieurs, présidents, présidentes.

Il y a un peu plus d'un an vous m'avez témoigné votre confiance en m'élisant au poste de Trésorier général de la F.F.S.B. et je viens ce jour vous remercier de ce geste de confiance.

En quelques mots, je vais essayer de résumer les faits marquants de cet exercice 2024-2025.

Nous avons commencé le début de l'année 2025 par un contrôle social. En effet, notre fédération a fait l'objet d'un contrôle URSSAF couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Celui-ci a débuté le 17 février 2025 pour se terminer le 18 avril 2025, date à laquelle une lettre d'observation nous a été adressée en recommandé avec accusé de réception, faisant état :

- *d'un avertissement* sur le calcul des avantages en nature « véhicules » sans redressement, mais demande de mise en conformité (calcul répartition consommation de carburant entre autres),
- *d'un rappel de l'obligation d'avoir les justificatifs originaux pour tous remboursements de frais. De plus, pour les frais de déplacement, avoir si possible une lettre de mission,* Vous allez recevoir une note de frais pour la présente réunion, je vous demanderai donc de mettre en application ce principe.
- *d'un rappel sur la législation du comité social, des bons d'achat et cadeaux en nature, ce qui a donné lieu à un redressement sur les cadeaux faits pour départ en retraite,*
- *d'une notification d'un trop perçu au niveau du forfait social et sur la participation patronale aux régimes de prévoyance,*
- *d'une notification d'une erreur de calcul sur l'effectif de la F.F.S.B. concernant le versement de la formation continue.*

Au final, ce contrôle a permis de dégager un crédit en notre faveur de 4 215 euros.

Juste avant la fin de ce contrôle URSSAF, en date du 3 avril 2025, nous avons reçu la notification du jugement du Conseil des Prud'hommes de Lyon nous opposant à un salarié.

Le jugement prononcé a condamné notre fédération à verser à ce montant brut de 117 746 euros, avant coût des charges patronales.

Notre fédération a pris acte de ce jugement et a décidé de faire appel concernant l'ensemble des dommages et intérêts demandés pour 62 583 euros.

Toutefois, nous avons dû verser à ce salarié un montant brut de 55 163 euros correspondant aux préavis, congés payés et licenciement pour inaptitude à fin juin 2025.

Pour rappel, cette somme était en partie couverte par la provision constituée à fin septembre 2024 pour un montant de 49 620 euros.

Ce salarié ne fait plus partie de l'effectif de notre fédération depuis le 30 juin 2025.

Même si nous avons fait appel de ce jugement, et dans un souci de prudence, nous avons constitué au 30 septembre 2025 une nouvelle provision de 69 083 euros pour couvrir la première condamnation sur le versement de dommages et intérêts, y compris frais pour honoraires d'avocats pour 6 500 euros.

La suite de l'exercice comptable fut heureusement un peu plus calme.

Dans les comptes clos le 30 septembre 2025 qui vont vous être présentés par monsieur THEVENIN François associé au cabinet FITECO, il est utile de signaler que ceux-ci ont supporté des charges ou dépenses exceptionnelles, à savoir :

- un montant de l'ordre de 25 000 euros versé au comité du Rhône pour avoir pallié l'organisation du championnat de France quadrette,
- un montant net de l'ordre de 14 000 euros sur la prise en charge de l'audiovisuel de Pentecôte (facture d'Anis Production de 19 045 euros, moins 5 000 euros de subvention demandée et reçue de l'Agence Nationale du Sport).
- un montant de subvention à recevoir de la Région « AURA » de 21 000 euros a été annulé car nous n'avons pas communiqué à temps les documents nécessaires à la finalisation des dossiers 2023 et 2024 pour respectivement 9 000 euros et 12 000 euros. Toutefois, nous les avons relancés mais sans grand espoir semble-t-il.
- un montant de 7 200 euros à la suite de l'organisation de la mini assemblée générale à Dardilly lors du championnat de France quadrette.

En conséquence, nos comptes 2024-2025 font ressortir un total de dépenses ou charges exceptionnelles de 136 283 euros, dont 69 083 euros de provision liée à l'appel devant les Prud'hommes de Lyon.

Par ailleurs, nous vous signalons également, qu'il a été comptabilisé dans cet exercice au 30 septembre 2025 un intéressement pour le personnel de la F.F.S.B. à hauteur de 4 066 euros contre 10 000 euros sur l'exercice précédent et un complément sur la provision pour départ en retraite des salariés de la F.F.S.B. à hauteur de 6 922 euros.

Finalement, notre exercice se termine par un résultat bénéficiaire de 8 372,02 euros que nous vous proposerons d'affecter à l'augmentation de nos fonds associatifs pour les porter ainsi à 1 921 455 euros.

En ce début d'année 2026, et pour satisfaire aux obligations de notre convention collective nationale du sport, nous vous informons avoir souscrit un nouveau contrat de prévoyance cadre.

De même, au cours de cette année, nous allons travailler sur la mise en place et les obligations liées à la facturation électronique et à la transmission des données à l'administration fiscale (e.reporting -e.reporting de paiement).

Je vous remercie de votre écoute, ainsi que l'ensemble du personnel de notre fédération pour leur aide, leur soutien et leur accompagnement et surtout Sylvain BATION et Xavier MAJOREL.

Je remercie également tous les présidents ou présidentes de commissions de leurs efforts pour suivre et encadrer l'ensemble de leurs charges par rapport au budget 2024-2025 qui leur a été attribué.

Je vais donc maintenant laisser la parole à monsieur THEVENIN François, associé du cabinet FITECO, pour la présentation imagée du bilan au 30 septembre 2025 de notre fédération.

Après l'intervention du cabinet FITECO, je m'adresserai de nouveau à vous afin de vous présenter le budget 2025-2026. Je vous dis donc à tout à l'heure ».

**François THEVENIN, Expert-comptable du Cabinet FITECO** remercie les élus de la Fédération pour la confiance accordée au Cabinet FITECO, ainsi que l'équipe comptable pour la qualité de la collaboration.

Il présente ensuite le bilan imagé et les principaux indicateurs de l'exercice 2024/2025 suivants.

Sur l'exercice 2024/2025, les produits d'exploitation s'élèvent à 2 556 885 € et progressent de 1,7 % en 1 an dont :

- ✓ 1 513 329 € de produits de licences (40 299 licenciés) et d'affiliation,
- ✓ 405 031 € de prestations (refacturation de services, sponsoring, droits d'inscription et redevances concours, camp d'été, retours sur cotisations d'assurances et service juridique) contre 269 454 en 2023/2024. La hausse de 136 000 € est liée aux droits d'inscription de la Ligue M1 pour 92 000 €, de la M2 pour 39 000 € et de la F2 pour 12 000 €,
- ✓ 201 944 € de ventes de marchandises (Boutique, imprimés administratifs, articles sportifs et d'arbitrage et abonnements SBM) pour 22 561 € d'achat,
- ✓ 314 332 € de subventions,
- ✓ 12 864 € de dons correspondant aux abandons de remboursement de frais d'élus.

Le produit des licences recule de près de 20 000 € malgré une augmentation de 500 unités, mais une tarification particulière a été accordée aux licenciés de Boule bretonne et de Boule nantaise.

Les subventions baissent de 134 000 € car, sur 2024/2025, on ne retrouve pas les 60 000 € de la DIGES alloués pour les Mondiaux de Rumilly et Saint-Vulbas, 33 000 € de la Région AURA pour les tenues des équipes de France, 15 000 € de la DRAJES pour compenser l'absence en congés formation d'un conseiller technique, 14 000 € de l'ANS audiovisuel et 10 000 € d'aide de l'ANS à reverser aux instances boulistes dans le cadre du PSF.

Sur les 5 dernières années, les produits d'exploitation ont évolué de la façon suivante :

- 2020/2021 : 1 892 200 €
- 2021/2022 : 2 036 100 €
- 2022/2023 : 2 192 500 €
- 2023/2024 : 2 514 800 €
- 2024/2025 : 2 556 900 €

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 121 000 € par rapport à l'exercice précédent : 1 396 505 contre 1 274 989 €. La hausse correspond pour l'essentiel au reversement « compensatoire » de 92 000 € des droits d'inscription pour la Ligue Sport Boules M1.

## Charges externes (Détail)

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Fournitures consommables	52 342 €	58 612 €	-6 270 €	-10,7%
Sous-traitance	55 569 €	96 244 €	-40 675 €	-42,3%
Locations, Charges locatives	62 786 €	60 198 €	+2 588 €	+4,3%
Entretien, Réparations	33 742 €	32 365 €	+1 377 €	+4,2%
Primes d'assurance	72 660 €	70 799 €	+1 861 €	+2,6%
Personnel extérieur	22 202 €	22 378 €	-176 €	-0,8%
Intermédiaires et honoraires	70 794 €	54 230 €	+16 564 €	+30,5%
Informations et communications	287 039 €	175 011 €	+112 028 €	+64%
Transports	18 €	217 €	-199 €	-91,7%
Déplacements, Réception	668 150 €	639 691 €	+28 459 €	+4,4%
Frais postaux, Télécom.	46 711 €	42 306 €	+4 405 €	+10,4%
Frais bancaires	2 375 €	1 510 €	+865 €	+57,3%
Autres services extérieurs	22 117 €	21 428 €	+689 €	+3,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 505 €</b>	<b>1 274 989 €</b>	<b>+121 516 €</b>	<b>+9,5%</b>

Le changement de fournisseur d'énergie nous a permis d'économiser 6 000 €.

La sous-traitance baisse de 40 000 € du fait de l'absence de championnat international en France à retransmettre sur cet exercice.

Les honoraires ont augmenté sensiblement en raison du dossier FOURNIER aux Prud'hommes et d'une procédure devant le tribunal administratif pour contestation de catégorisation.

Le poste informations et communications progresse de 112 028 €, il comprend le reversement de 92 000 € des droits d'inscription pour la Ligue Sport Boules M1 et les 14 000 € pour les Tournois de Pentecôte.

Les frais postaux sont en hausse de 4 405 € en raison du vote par correspondance pour l'élection au Comité directeur de la F.F.S.B.

Les déplacements passent de 639 691 à 668 150 € (+ 28 459) et se décomposent de la façon suivante :

	TOTAL 30/09/2025	TOTAL 30/09/2024	VARIATION 2025-2024	%
<b>VOYAGES</b>	<b>243 819</b>	<b>238 222</b>	<b>5 597</b>	<b>2,35%</b>
<b>CARBURANTS</b>	<b>25 208</b>	<b>28 516</b>	<b>-3 308</b>	<b>-11,60%</b>
<b>PEAGES</b>	<b>43 428</b>	<b>41 647</b>	<b>1 781</b>	<b>4,28%</b>
<b>TAXI</b>	<b>308</b>	<b>253</b>	<b>55</b>	<b>21,83%</b>
<b>TRAIN</b>	<b>20 226</b>	<b>13 710</b>	<b>6 516</b>	<b>47,53%</b>
<b>METRO - RATP</b>	<b>549</b>	<b>496</b>	<b>53</b>	<b>10,64%</b>
<b>PARKING</b>	<b>3 637</b>	<b>2 571</b>	<b>1 066</b>	<b>41,48%</b>
<b>CO-VOITURAGE</b>	<b>400</b>	<b>740</b>	<b>-340</b>	<b>-45,95%</b>
<b>TRANSPORTS AERIEN</b>	<b>42 650</b>	<b>13 549</b>	<b>29 101</b>	<b>214,78%</b>
<b>BOISSONS</b>	<b>1 483</b>	<b>1 530</b>	<b>-47</b>	<b>-3,09%</b>
<b>RESTAURATIONS</b>	<b>82 509</b>	<b>84 686</b>	<b>-2 177</b>	<b>-2,57%</b>
<b>VACATIONS</b>	<b>76 250</b>	<b>83 505</b>	<b>-7 255</b>	<b>-8,69%</b>
<b>HOTELS</b>	<b>127 376</b>	<b>128 744</b>	<b>-1 368</b>	<b>-1,06%</b>
<b>RECEPTIONS</b>	<b>307</b>	<b>1 523</b>	<b>-1 216</b>	<b>-79,85%</b>
<b>DEPLACEMENTS RECEPTIONS</b>	<b>668 150</b>	<b>639 692</b>	<b>28 455</b>	<b>4,45%</b>

La plus forte variation concerne le transport aérien du fait du Mondial Jeunes à Porto Rico et des Jeux Mondiaux en Chine.

Les impôts et taxes passent de 31 424 à 36 420 € en raison de l'augmentation d'une part de la taxe sur les salaires et la formation continue en lien avec la hausse de la masse salariale et d'autre part de la taxe foncière (8 212 à 8 645 €).

Concernant les charges de personnel, les salaires bruts se montent à 468 076 € contre 430 318 en 2023/2024, les 37 758 € de différence correspondent à l'indemnité de licenciement pour inaptitude versée à Stéphane FOURNIER (34 698 €).

Le taux de charges sociales est en baisse car le licenciement n'était pas soumis à charges sociales.

Les autres charges de personnel concernent les titres restaurant pour 10 517 € et les intérimaires pour 22 202 € (mise à disposition de la Fédération de conseillers techniques départementaux).

L'exercice se solde par un excédent de 8 372 €. Sur les 3 derniers exercices, ce résultat était de - 57 282 € en 2021/2022, - 53 024 en 2022/2023 et 145 225 en 2023/2024.

La synthèse de l'activité est la suivante :

### Compte de résultat

	2024/2025	2023/2024	Évolution
Ressources associatives	1 840 525 €	1 992 524 €	-7,6%
Ventes + Production de l'exercice	606 975 €	465 354 €	+30,4%
Transferts de charges	33 191 €	30 932 €	+7,3%
Reprises sur provisions	69 689 €	14 994 €	+364,8%
Autres produits d'exploitation	6 504 €	11 015 €	-41%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 556 885 €</b>	<b>2 514 818 €</b>	<b>+1,7%</b>
Achats consommés	22 561 €	31 972 €	-29,4%
Autres achats et charges externes	1 396 505 €	1 274 989 €	+9,5%
Aides financières	584 €	0 €	
Impôts et taxes	36 420 €	31 424 €	+15,9%
Charges de personnel	612 961 €	572 639 €	+7%
Report en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	29 194 €	30 416 €	-4%
Dotations aux provisions	89 590 €	30 114 €	+197,5%
Autres charges d'exploitation	386 521 €	409 676 €	-5,6%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 574 383 €</b>	<b>2 381 230 €</b>	<b>+8,1%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-17 499 €</b>	<b>133 588 €</b>	
Résultat financier	33 763 €	16 994 €	+98,7%
<b>Résultat courant</b>	<b>16 264 €</b>	<b>150 583 €</b>	<b>-89,2%</b>
Résultat exceptionnel	-968 €	-1 583 €	-38,8%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 372 €</b>	<b>145 225 €</b>	<b>-94,2%</b>

Les produits d'exploitation ne couvrent pas les charges (- 17 499), mais le résultat est positif grâce à un résultat financier qui a doublé par rapport à 2023/2024 (+ 33 763 €).

Le solde de trésorerie de l'exercice 2024/2025 est de 1 910 600 € contre 1 941 300 en 2023/2024. Le ratio trésorerie / charges est de 8,87, il est conforme aux 8 à 10 mois de charges d'exploitation préconisés par le ministère.

La trésorerie était de 1 896 700 € en 2022/2023, 1 740 000 en 2021/2022 et 1 847 100 en 2020/2021.

La capacité d'autofinancement s'élève à 57 000 €, cette trésorerie générée permettra de financer les investissements et à rembourser des crédits. 76 000 € d'investissements ont été réalisés sur l'exercice dont 58 000 € pour les terrains de Raffa Volo qui ont reçu une aide équivalente.

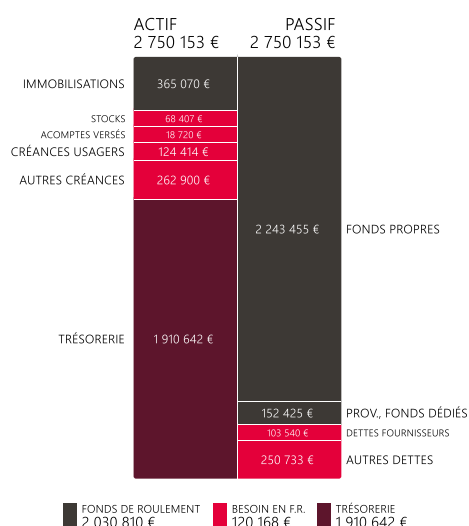
Le fonds de roulement progresse de 31 000 € car les investissements sont couverts par la capacité d'autofinancement et les subventions d'investissement reçues.

Le besoin en fonds de roulement lié aux créances est de 62 000 €, il est lié au décalage de facturation.

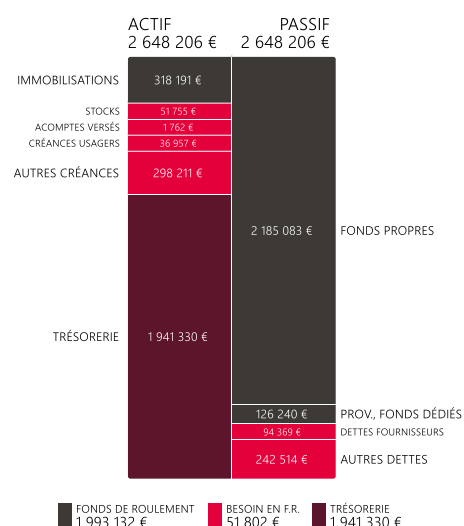
A l'actif, les immobilisations s'élèvent à 365 070 € (valeur nette du siège social pour l'essentiel, mais aussi le nouveau logiciel informatique et les terrains de Raffa Volo amovibles acquis en 2025), les stocks à 68 407 €, les acomptes versés à 18 720 €, les créances usagers à 124 414 €, les autres créances à 262 900 € (subventions à recevoir) et la trésorerie à 1 910 642 €.

Au passif du bilan, les fonds propres correspondant aux résultats cumulés depuis la création de la Fédération s'élèvent à 2 243 455 € et sont assez proches du niveau de la trésorerie. Les provisions se montent à 152 425 € dont 70 000 pour le contentieux aux Prud'hommes et autant pour les départs à la retraite. Les dettes fournisseurs sont de 103 540 € et les autres dettes (conгés payés, intéressement, charges à payer...) de 250 733 €.

Bilan au 30/09/2025



Bilan au 30/09/2024



**Roque PERTUSA, président du CBD Var** se fait confirmer que les effectifs licenciés englobent bien les pratiquants de Raffa Volo, Boule bretonne et Boule nantaise et que sans eux, une perte de licences aurait été enregistrée.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** ajoute que les effectifs progressent grâce à l'apport des licenciés de Boule bretonne (environ 1 000) et Boule nantaise (environ 160). Ces licences sont facturées à un tarif convenu dans un protocole qui était de 2 € en 2024/2025, puis 3 € en 2025/2026, 4 € en 2026/2027 et 5 € en 2027/2028. Les parties se reverront ensuite pour définir s'il y a lieu de poursuivre l'aventure ensemble et dans l'affirmative, de nouvelles modalités seront négociées. Le nombre de licenciés de Boule Lyonnaise a donc bien baissé d'environ 700 licences.

Cette démarche engagée depuis plus de 15 ans se poursuivra peut-être avec d'autres pratiques pour faire de la F.F.S.B. une fédération des sports de boules.

**Hervé DI FELICE, Trésorier général** précise que le produit des licences de Boule bretonne est de 2 044 € celui des licences de Boule nantaise de 324 €.

**Jacques VIANESI, président du CBD du Rhône et Métropole de Lyon** prend bonne note des comptes à l'équilibre et des 2 millions de trésorerie, mais il reproche à la direction de la Fédération de ne pas investir dans des actions nationales qui mobiliseraient les associations et leur feraient trouver de nouveaux pratiquants.

Il précise aussi que les 25 000 € d'aides accordées par la Fédération pour la reprise des championnats de France Quadrettes et Triples 6 mois avant la compétition a compensé en partie le manque à gagner des subventions publiques et le partenariat privé qu'il n'a pas été possible d'obtenir dans un délai si court et il n'ose pas imaginer les dégâts sur les prises de licences si ce championnat avait dû être annulé.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que le but de la Fédération n'est pas d'accroître sans cesse ses réserves, mais elle respecte la recommandation ministérielle selon laquelle la trésorerie d'une fédération doit correspondre à 8 voire 10 mois d'activité.

Les ligues et comités sont invités à en faire de même car ils sont de plus en plus nombreux à « être dans le rouge ».

S'agissant de la reprise du championnat de France Quadrettes et Triples, il estime que l'aide est totalement justifiée, elle a rendu service à l'ensemble des comités en sollicitant une nouvelle fois les bénévoles du CBD du Rhône qui méritent une infinie reconnaissance.

## **6. Rapport de la Commission nationale des finances**

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** rappelle qu'aux élections de décembre 2024, une seule personne avait candidaté à la Commission nationale des finances, 3 sièges étant à pourvoir.

Or, le candidat élu a été suspendu de ses fonctions de dirigeants par une décision du Conseil national de discipline de 1<sup>ère</sup> instance en janvier dernier, la commission est ainsi dans l'incapacité de rendre un rapport.

## **7. Rapport de la Commissaire aux comptes**

**Pascale GENTIL, Commissaire aux comptes** : « En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la F.F.S.B. relatif à l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables en France, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

L'audit a été réalisé au siège de la Fédération en décembre dernier en lien avec le Cabinet comptable et le service comptable de la F.F.S.B.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes dans l'audit des comptes de cet exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions citées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Fédération a constitué des provisions pour couvrir des risques identifiés à la clôture de l'exercice. Nous nous sommes assurés de la justification de ces provisions, ainsi que de la qualité de l'information fournie dans l'annexe. 2024/2025 a surtout été marqué par un jugement prudhommal.

De même, les subventions ANS destinées aux instances boulistes ont été ajoutées aux comptes en produits et en charges et n'affectent pas le résultat.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par votre trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient au Comité directeur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Comité directeur d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

La trésorerie de la Fédération atteint un certain niveau, mais elle correspond aux exigences du ministère.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut s'attendre raisonnablement à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Je vous remercie pour votre attention ».

La Secrétaire générale met aux voix l'approbation des comptes 2024/2025.

✚ Les comptes 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité.

Le Trésorier général propose d'affecter le résultat de 8 372,02 € au poste « Fonds associatifs » pour le porter à 1 921 455 €.

✚ Unanimité pour.

## 8. Présentation des éléments constitutifs du budget prévisionnel 2025/2026

**Hervé DI FELICE, Trésorier général de la F.F.S.B.** précise que le budget a été élaboré avec le concours des responsables de commissions à partir de la présentation analytique.

Les recettes budgétées se montent à 2 514 390 € contre 2 610 000 en 2024/2025 dont les licences pour 1 516 240 € (36 000 € de volets clubs) correspondant à 40 075 licenciés et 998 150 d'autres produits dont 336 000 de subventions, 447 450 € de refacturation de services, sponsoring, droits d'inscriptions et rétrocessions d'assurances, 202 700 de vente de marchandises (104 000 € pour SBM et 88 000 d'affiliations), 12 000 € d'abandons de remboursements de frais d'élus, 28 000 € de produits financiers et 52 000 € de reprises de provisions.

Les 447 450 € de production de l'exercice sont en hausse de 43 000 € par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des cotisations de la Ligue M1, de la mise en place d'un droit d'inscription pour les équipes de F1, de nouvelles recettes exposants attendues sur les championnats de France et du retour d'une aide GDP JF. Gobertier.

Les ressources associatives correspondant aux ressources autres que celles commerciales, c'est-à-dire aux licences et aux subventions s'élèvent à 1 864 240 € contre 1 840 525 en 2024/2025.

Les charges de fonctionnement se montent à 1 443 945 € contre 1 396 553 en 2024/2025 du fait de la prise en charge de frais audiovisuels à hauteur de 70 000 € en partie compensée par la baisse des honoraires d'avocat et du cabinet comptable (social et expertise comptable).

Les charges de personnel sont stables à 615 700 € contre 612 961 en 2024/2025.

Les amortissements sont en légère augmentation (32 420 € contre 29 194), ils concernent surtout le logiciel Heva 3 et les terrains de Raffa Volo.

Ce budget est présenté à l'équilibre conformément à la demande du ministère.

### Compte de résultat

	2025/2026	2024/2025	Évolution
Ressources associatives	1 864 240 €	1 840 525 €	+1,3%
Chiffre d'affaires	650 150 €	606 975 €	+7,1%
Transferts de charges	0 €	33 191 €	
Reprises sur provisions	52 000 €	69 689 €	-25,4%
Autres produits d'exploitation	0 €	6 504 €	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 566 390 €</b>	<b>2 556 885 €</b>	<b>+0,4%</b>
Achats consommés	24 000 €	22 561 €	+6,4%
Autres achats et charges externes	1 443 945 €	1 396 553 €	+3,4%
Aides financières	0 €	584 €	
Impôts et taxes	40 000 €	36 420 €	+9,8%
Charges de personnel	615 700 €	612 961 €	+0,4%
Reportes en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	32 420 €	29 194 €	+11%
Dotations aux provisions	45 000 €	89 590 €	-49,8%
Autres charges d'exploitation	386 500 €	386 521 €	0%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 587 565 €</b>	<b>2 574 383 €</b>	<b>+0,5%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-21 175 €</b>	<b>-17 499 €</b>	<b>+21%</b>
Résultat financier	28 175 €	33 763 €	-16,6%
Résultat courant	0 €	16 264 €	
Résultat exceptionnel	0 €	-968 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0 €</b>	<b>8 372 €</b>	

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** précise que les terrains amovibles de Raffa Volo étant entièrement subventionnés, nous aurons une ligne d'amortissement des terrains et en

face, une reprise de la subvention. La subvention est ainsi amortie au même rythme que les terrains, il n'y a donc aucune incidence sur le résultat.

Le Trésorier général remercie l'assistance pour son écoute, ainsi que l'ensemble des responsables de commissions pour leur implication dans l'élaboration du budget 2025/2026.

Il met au vote l'approbation du budget prévisionnel 2025/2026 :

✚ Unanimité pour.

### **9. Tarif des licences 2026/2027**

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** considère que la Fédération et toutes ses instances affiliées se situent à un moment crucial. Le résultat de l'exercice 2023/2024 avait permis de dédier des fonds au profit des ligues pour augmenter leurs dotations de 50 %.

Un fonds « Initiative et développement » avait également été créé à destination des A.S. à hauteur de 30 000 € et à destination des CBD et LBR pour 10 000 €, mais seulement 7 000 € ont été alloués au total.

Le ministère est très attentif à la situation financière des fédérations, plusieurs se sont trouvées en cessation de paiement.

Les revenus de la fédération proviennent à 70 % du produit des licences, les autres ressources venant du public ou du privé.

La moyenne d'âge au sein de la F.F.S.B. est de 63 ans et depuis de nombreuses années, le nombre de licenciés Vétérans progresse chaque saison de même que celui des licenciés Loisir.

Toutefois, les licenciés Vétérans devraient baisser la saison prochaine car les plus âgés vont disparaître.

A ce jour, 805 licenciés sont âgés de 80 ans, 775 sont âgés de 60 ans, 278 sont âgés de 40 ans. Cela signifie que les licenciés qui vont disparaître naturellement ne seront pas remplacés par ceux qui arrivent.

Il est donc primordial de développer des actions vers des publics plus jeunes, mais aussi les 50-60 ans dont on recense 2 500 à 3 500 néo licenciés tous les ans sans pour autant réussir à les fidéliser pour l'heure.

Statistiquement, la Fédération doit combler chaque saison 543 décès.

Cette année et pour la première fois, le nombre de licences loisirs va baisser ainsi que celui des licences vétérans.

Les 740 licenciés de 59 ans correspondent au nombre de décès annuel minimum.

Le nombre de licences de renouvellement annuel va baisser constamment environ une perte de 50 licences annuelles sur 10 ans pour s'atténuer ensuite. Dans le même temps, le nombre de décès va se stabiliser sur ces 10 années.

Avec une perte annuelle approximative de 700 licences, le manque à gagner s'élève à 27 370 € (700 x 39,10 €) chaque année soit au total 82 110 € (27 370 x 3) sur la mandature.

A cela s'ajoute l'inflation dont l'incidence sur les frais de fonctionnement sera de 22 040 € par an (0,02 x 1 130 000 €), soit 66 120 € sur la mandature.

Les décès et l'inflation représentent ainsi un manque à gagner total de 148 230 € sur 3 ans.

Si on ajoute une nouvelle aide de 10 000 € par an pour les présidents de ligue, car il y a nécessité de trouver des financements cohérents pour l'avenir, et une enveloppe annuelle de 5 000 € pour le plan « Initiative et développement ».

De nouvelles modalités de mise à disposition des conseillers techniques vont être mises en place après présentation au Conseil des ligues.

La pérennité de la F.F.S.B. passe par un budget équilibré pour les exercices à venir dans un contexte de baisse des financements publics et avec des actions fortes de communication pour trouver du partenariat privé en lien avec le CNOSF qui a mis en place une cellule pour accompagner les fédérations dans cette transition. La Fédération devra aussi pouvoir compter sur des relais localement pour concrétiser ces efforts.

Au vu des manques à gagner identifiés et des nouvelles aides fédérales, 193 230 € doivent être trouvés pour mener à bien le mandat en cours ce qui correspond à une hausse du tarif de la licence de 1,83 €.

Le Président propose à l'Assemblée générale de voter une augmentation unique de 2 € du tarif de la licence pour la mandature à compter de 2026/2027.

**Roque PERTUSA, président du CBD Var** estime qu'une étude de l'évolution des effectifs de la Fédération par tranches d'âge aurait été plus parlante. Quoiqu'il en soit, la situation de la F.F.S.B. est à l'image de la société française dont les naissances ne compensent plus les décès.

La solution peut être d'augmenter le prix des licences, mais on peut faire des économies aussi.

Si une hausse des licences est décidée, elle doit correspondre à un projet avec des résultats attendus et un suivi.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que sa présentation vise simplement à montrer une réalité et la tendance avec le glissement des années. Actuellement, l'âge le plus représenté dans nos effectifs sont les licenciés de 80 ans qui sont au nombre de 805, contre 278 pour les 40 ans.

Quant au projet, il existe et consiste en un investissement complémentaire dans la communication, en une aide complémentaire aux ligues qui n'équilibrent plus leurs comptes, une action en direction des jeunes et une revalorisation du plan « Initiative et développement ». Toutefois, pour que cela fonctionne, il faut que le travail se fasse sur le terrain et pour ce faire, les conseillers techniques seront mobilisés auprès des dirigeants locaux pour les épauler. Ces moyens humains sont indispensables au développement d'autant que le bénévolat s'étiole, mais ils ont un coût auquel plusieurs comités employeurs ont déjà renoncé.

**Roque PERTUSA, président du CBD Var** s'interroge sur le coût d'intervention des conseillers techniques qui seront refacturés aux instances utilisatrices et qui risquent de les rebuter si les choses ne sont pas expliquées et partagées.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond qu'à la suite des remarques formulées par les comités, la facturation du déplacement des conseillers techniques par les instances utilisatrices n'est plus d'actualité.

**Un intervenant** fait observer que le manque à gagner causé par la perte des licences estimé à 82 000 € sur les 3 prochaines années est couvert par les 35 000 € de produits financiers annuels.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que cela revient à puiser dans les réserves, ce qui n'est pas tenable dans la durée.

**Alain LADOUX, président du CBD Cantal/Lozère** considère que cette hausse de tarif est trop rapprochée de la précédente et qu'elle est prématurée d'autant que, dans le même temps, des licences sont délivrées à la Boule bretonne et à la Boule Nantaise au prix de 2 €. De même, certains CBD font de gros efforts en accordant des rabais sur des licences délivrées à des néo licenciés voire la gratuité pour les jeunes.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** rappelle que la dernière augmentation a été décidée en 2023 pour application en 2023/2024 et qu'il n'y en a pas eu d'autre dans le mandat.

**François LARDY, président de la LBR Bourgogne Franche-Comté** indique qu'une étude statistique très complète sur les effectifs de la Fédération avait été réalisée par Michel MARCHAND et montrait que l'âge de non reprise des licences était à 78 ans.

Il est favorable à une hausse du tarif des licences à condition qu'une partie revienne aux ligues qui ont des besoins de financement. Il souhaite par ailleurs un éclaircissement sur la mise en œuvre des projets accompagnés par les conseillers techniques.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** confirme que l'aide complémentaire aux ligues est bien incluse dans les 2 € d'augmentation.

**Christophe OLLAT, président du CBD Drôme** indique qu'il est comité employeur et qu'il a des inquiétudes pour financer les postes salariés. Il compte donc sur la solidarité de la Fédération et des autres comités pour continuer à fonctionner. La professionnalisation est un pilier du développement, les A.S. qui y ont recours maintiennent leurs effectifs voire les accroissent en s'ouvrant à d'autres publics.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** salue cette vision de la gestion d'un comité et confirme que la mutualisation des missions et des charges des conseillers techniques permet d'équilibrer les comptes.

Le projet de la Fédération est de rétablir de l'équité à tous les niveaux d'instance dans le service rendu par les conseillers techniques et de remettre les dirigeants au cœur des décisions de ces actions de développement.

**Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national** ajoute qu'il présentera un projet dans son intervention du lendemain qui reprend cette logique de mutualisation incluant les conseillers techniques d'AURA.

**Jacques VIANESI, président du CBD Rhône et Métropole de Lyon** estime que les comités ont plus besoin de rentrées d'argent supplémentaires que la Fédération surtout s'il s'agit de

faire du saupoudrage. Il attend que la Fédération mette en place des actions nationales en faveur de la Boule lyonnaise.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond qu'il raisonne au niveau Fédération et que l'indispensable animation locale n'est pas du ressort de la Fédération. Il appartient aux dirigeants d'A.S. et de CBD, avec l'appui des conseillers techniques, de mettre en place les actions et de les faire remonter à la Fédération pour bénéficier d'aides fédérales. Le développement est l'affaire de tous et la vitalité des A.S. ne peut pas reposer sur la seule Fédération.

**Bruno CORDAT, président du District Loiret/Loir et Cher** indique que dans sa région, la priorité est de ne pas perdre de licenciés, mais la tâche est compliquée en l'absence de structures couvertes. La saison bouliste débute en avril pour se terminer en octobre et cette absence de continuité de pratique nuit à la fidélisation des licenciés ou à la mise en place d'actions en direction des jeunes ou encore de la Boule santé. Il demande dans quelle mesure la Fédération peut apporter une aide à une A.S. d'une quinzaine de licenciés pour trouver les financements nécessaires à la réalisation de jeux couverts.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que la Commission nationale des équipements sportifs se tient à disposition pour renseigner et conseiller sur ce type de projets. Plusieurs réalisations ont ainsi vu le jour récemment dans la Loire, la Saône et Loire ou encore la Manche.

**Jean-Pierre EYRAUD, président du District Alpes 04/05** estime que la priorité est de maintenir les effectifs et surtout de recruter des jeunes. Pour ce faire, le tarif des licences est augmenté chaque année soit par la ligue, soit par le District pour mener une politique Jeunes plus ambitieuse, mais l'éloignement géographique par rapport aux sites de compétition est pénalisant. Il redoute que si la Fédération applique à son tour une augmentation pour son fonctionnement, la charge devienne trop lourde pour certains licenciés que l'on va perdre. Il demande que les actions de développement soient recentrées sur la Boule lyonnaise.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** trouve incohérent que les comités se permettent de décider des augmentations et s'opposent à celles de la Fédération. Il rappelle que lors de la dernière assemblée générale de la LBR PACA, les échanges au sujet de la prise en charge des interventions des conseillers techniques ont permis de s'accorder sur le fait de ne pas facturer aux utilisateurs par souci d'équité, mais cela va se traduire par un surcoût pour la Fédération qu'il faut bien financer.

**Didier MONTRADE, président du CBD Ain** estime que la décision d'augmenter le tarif des licences est trop tardif, la plupart des CBD ayant déjà tenu leur assemblée générale annuelle. Par ailleurs, il est certain que la Fédération a la capacité de réaliser des économies sur son fonctionnement et il s'étonne de l'embauche de 2 conseillers techniques.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que des économies sont faites chaque année et que la hausse prévue ne financera qu'une partie du budget fédéral. 1 400 000 € de charges sont vouées à être maintenues voire diminuées.

Si l'on veut vraiment faire du développement avec le concours des conseillers techniques, la hausse de 2 € est incontournable.

Concernant les embauches, il précise qu'à la suite du décès de Lionel ABERT et de la sortie de Stéphane FOURNIER des effectifs de la Fédération, Alexandre RABAUD qui était conseiller technique fédéral est passé sur un poste d'Etat, Magalie UBRUN a été embauchée pour effectuer les missions régionales de Lionel ABERT et Philippe DE SOUSA a été embauché en qualité de conseiller technique fédéral sur la région Occitanie. Cette réorganisation a d'ailleurs permis une économie substantielle.

**Roque PERTUSA, président du CBD Var** considère que le prix de la licence est un faux problème, une augmentation de 5 € serait acceptée si la Fédération présentait en face un projet avec les résultats qu'elle en attend. Quoi qu'il en soit, la Fédération doit s'atteler à la question des jeunes dont le nombre est très insuffisant.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond qu'un effort significatif est consenti dans le budget 2025/2026 au niveau de la communication pour promouvoir notre discipline dans les médias.

**François LARDY, président de la LBR Bourgogne Franche-Comté** fait remarquer que les 2 emplois de conseiller technique correspondent à un budget de 100 000 € même s'il s'agit d'une réorganisation. Il demande comment ce budget sera financé et comment cela va se traduire financièrement pour les instances amenées à les utiliser.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que par rapport à l'ancienne organisation, ces 2 emplois permettent une économie de 35 000 € et que le développement ne peut se faire efficacement sur le terrain qu'avec l'aide des professionnels, il n'est donc pas question de diminuer les moyens humains. Il ne comprend pas cette position d'autant que la LBR Bourgogne Franche-Comté a son propre conseiller technique qui jusqu'à présent bénéficiait d'une aide fédérale correspondant à 700 heures effectuées pour des missions nationales, bien que ce quota n'ait été atteint qu'à 50 % en 2024.

**Marc AURELE, président de la LBR AURA** souhaite avoir plus de détails sur le projet fédéral avant de voter et savoir notamment si le calcul de l'aide fédérale à la Ligue AURA sera aligné sur celui des autres ligues avec un taux de 0,50 € par licence contre 0,25 à ce jour. D'autre part, si une aide complémentaire se met en place pour les ligues, il espère en bénéficier également car l'intervention des conseillers techniques a coûté 8 000 € à la ligue cette année.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond qu'il a prévu de faire un tour des ligues pour examiner leur situation financière et définir leur besoin de financement. Il fait remarquer aussi que la ligue bénéficie des interventions d'un conseiller technique national qui ne lui coûte rien.

Le Président propose au vote l'augmentation de 2 € du tarif de la licence à compter de 2026/2027.

✚ Par 17 abstentions, 26 votes contre et 17 votes pour, la proposition est rejetée.

## **10. Tarifs des assurances**

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** indique qu'un appel d'offres sera lancé dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année sur l'ensemble des contrats d'assurances de la Fédération, le résultat sera communiqué en juillet.

## **11. Commission nationale administrative et juridique**

**Christian DEMARCONNAY, président de la Commission nationale administrative et juridique** indique que la commission a travaillé en 2025 à la mise en place des divers protocoles concernant les modifications structurelles de notre fédération : la création de la LBR de Bretagne et du CBD des Côtes d'Armor qui ont été approuvées par l'Assemblée générale du 19 juillet 2025, ainsi qu'à la rédaction concernant l'organisation et l'adhésion des nouvelles pratiques : Boule Bretonne et Boule Nantaise.

Pour 2026, la commission va s'attacher à aménager les textes fédéraux pour les rafraîchir et les rendre plus faciles à lire et à instituer les contrôles d'alcoolémie. Ce dernier sujet s'annonce compliqué à mettre en place et sera travaillé préalablement avec la commission médicale pour déterminer le protocole de mise en place avant de le soumettre à l'Assemblée générale.

La commission profite de cette assemblée générale pour attirer l'attention et demander la vigilance des comités sur 2 difficultés régulièrement rencontrées :

- ✓ Lors des assemblées générales des LBR, CBD ou A.S., trop souvent, la vérification des comptes n'est pas effective,
- ✓ Les textes des instances affiliées ne sont pas conformes aux modèles disponibles sur le site de la Fédération.

Enfin, il est rappelé que le Pass fédéral a été créé à l'origine pour les bénévoles qui ne sont pas licenciés afin de leur permettre d'exercer toute fonction de bénévole et officielle sans participer à des compétitions même loisir.

Le Pass fédéral permet aussi à un licencié d'une A.S. « A » d'être élu dans le comité directeur d'une A.S. « B ».

**Jean-Pierre EYRAUD, président du District Alpes 04/05** préconise la mise en place de la proportionnelle intégrale dans les élections des instances boulistes.

**Christian DEMARCONNAY, président de la Commission nationale administrative et juridique** répond que l'inconvénient de ce système est de ne pas toujours donner une majorité au président. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas besoin d'être dans la majorité pour être utile et servir la Fédération.

**Roque PERTUSA, président du CBD Var** se fait confirmer que les A.S. qui font partie du corps électoral pour l'élection du Comité directeur de la F.F.S.B. ne sont statutairement convoquées que pour les assemblées générales électives.

**Alain LADOUX, président du CBD Cantal/Lozère** trouve anormal que pour l'élection du Comité directeur de la F.F.S.B., le licencié est pris en compte à la fois dans le calcul du nombre de voix des CBD et à la fois dans le calcul du nombre de voix des A.S. Il estime que la cohérence de ces quotas de voix mérite d'être revue.

**Christian DEMARCONNAY, président de la Commission nationale administrative et juridique** répond que les textes stipulent que les A.S. votent pour l'élection du Président de la Fédération, mais pour des raisons pratiques, il a été décidé de les faire participer au scrutin de listes du Comité directeur.

Il rappelle que les ligues ont un forfait de 10 voix, les CBD un forfait de 10 voix + 1 voix par A.S. affiliée + 1 voix par fraction de 50 licences arrondie à l'entier le plus proche et les A.S. 1 voix par tranche de 10 licences avec un maximum de 11 voix. Si le nombre de licences n'est plus pris en compte pour les CBD, leur quota sera vidé, ce qui n'est pas forcément souhaitable. Néanmoins, la commission examinera cette question.

## **12. Commission nationale Communication**

**Yves PIRIAC, Vice-président de la F.F.S.B. président de la Commission nationale communication** se félicite des très bonnes statistiques d'audience sur la Web TV et sur le linéaire qui frôlent parfois le million de vues et qui prouvent que le Sport Boules a toute sa place dans le paysage audiovisuel.

La télévision linéaire concerne pour l'essentiel Sport en France, voire BFM TV pour la Ligue Sport Boules M1.

La WebTV ou live streaming concerne les retransmissions en direct sur internet.

En 2025, la Ligue Sport Boules M1 a ainsi connu un pic téléspectateurs uniques (enregistrés à un moment T) total de 224 197, soit une moyenne de 22 419/étape et un pic téléspectateurs global de 731 745, soit une moyenne de 73 174/étape.

Pour le Mondial féminin et mixte de Mâcon, la retransmission des 5 finales en direct sur Sport en France de 13h25 à 17h00 a enregistré un pic téléspectateurs uniques de 50 071 et un pic téléspectateurs global de 207 883.

La Web TV a enregistré une audience de 76 581 sur YouTube et 98 463 sur Facebook soit un total de 175 044 vues.

Les clips en annonce du Mondial réalisés par un partenaire du CNOSF pour un coût de 1 500 € ont également cartonné sur les réseaux sociaux. La finale du Tir progressif de Marie GROLEAZ a ainsi reçu 366 500 vues sur Tik Tok et 829 000 sur Facebook pendant que le Relais féminin en recevait 203 500 sur Tik Tok et 352 000 sur Facebook.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, une compétition de Raffa Volo a été retransmise en streaming et les Mondiaux jeunes ont totalisé 131 229 vues dont beaucoup d'étrangers.

De même, le 26 minutes « La quête du maillot arc en ciel » retransmis sur YouTube a réalisé 30 658 vues.

Ces statistiques sont très importantes pour la recherche de partenaires et conforte déjà celui conclu avec le Crédit Mutuel et GDP JF. Gobertier.

A noter qu'une discussion est en cours avec Sport en France pour la diffusion en direct d'une étape de Ligue Sport Boules F1 en avril.

Sport en France devient comparable à une petite chaîne de la TNT avec 4,5 millions de téléspectateurs/mois, 1 000 heures de compétitions ou encore 3 000 heures de streaming. 5,6 millions de personnes suivent des contenus Sport en France chaque mois sur les réseaux sociaux et pour 2 fédérations sur 3, Sport en France permet de créer de la valeur avec leurs partenaires, ce qui est notre cas avec le Crédit Mutuel.

Le linéaire TV correspond à la télévision classique des Français avec 90 % des 4 ans et plus.

La WebTV fonctionne grâce à 2 opérateurs complémentaires, Julien GOUGET, professionnel de l'audiovisuel, et Guy VERCHER, amateur confirmé. Des commentateurs les accompagnent.

Cette équipe dispose d'un équipement sophistiqué de type professionnel en régie images et son – Plateau virtuel – Passage flux images du HDMI au NDI pour un rendu images supérieur. Pour 2026, seront retransmis les finales des clubs, des étapes de Ligue Sport Boules M1, F1 et M2, ainsi que l'intégralité des championnats de France.

Les principaux partenaires de la F.F.S.B. restent le Crédit Mutuel, GDP J.F. Gobertier et Intersport.

Une journée des partenaires sportifs du Crédit Mutuel s'est déroulée le 29 septembre au Boulodrome des Canuts à la satisfaction de tous les participants qui ont découvert le Sport Boules. Le Crédit Mutuel était également présent au Mondial de Mâcon dans le cadre de l'opération Octo&Novo Boules.

Les Etats généraux ont confirmé la volonté du maintien de la version papier de Sport Boules Magazine (60 %) et la réalisation d'un numéro spécial (65 %) adressé à tous les licenciés.

La fréquence passe de 6 à 4 numéros par an à compter de 2026 dont le numéro spécial et les rubriques restent les mêmes : « Du côté de », « Priorité aux AS » et une grande place aux initiatives en matière de développement.

En l'absence de contrat avec la SACEM pour les musiques d'ambiance soumises aux droits d'auteur, nous subissons des coupures de retransmissions en direct par robot analyseur. Une liste de musiques libres de droits a été mise en ligne sur le site fédéral, sinon un accord doit être passé avec la SACEM pour un coût de 200 à 300 € la journée.

Le site fédéral connaît aussi de bonnes statistiques de fréquentation avec une progression de 32 % entre 2024 et 2025 (263 900 visiteurs contre 214 000).

La page Facebook fédérale a plus que doublé son nombre de followers en 3 ans pour atteindre 22 000 aujourd'hui.

Brigitte COCHARD estime que l'animation du site est insuffisante, les informations arrivent souvent trop tardivement.

**Jacques VIANESI, président du CBD Rhône et Métropole de Lyon** estime que Sport Boules Magazine n'a plus de raison d'être. Avec 4 parutions par an, les informations sur les résultats n'ont plus d'intérêt. Il trouve aussi que le nombre de magazines adressé à une A.S. est excessif et affirme que tous les joueurs qui le reçoivent automatiquement n'en veulent pas forcément.

**Yves PIRIAC, Vice-président de la F.F.S.B. président de la Commission nationale communication** répond que les réponses obtenues dans le cadre des Etats généraux expriment une tendance inverse. Quant aux abonnements automatiques, ils peuvent être désactivés au moment du renouvellement de licence si l'intéressé a fait savoir qu'il ne le souhaite pas.

### **13. Commission nationale des affinitaires**

**Jean-François FRACHON, président de la Commission nationale des affinitaires** : « Notre commission a beaucoup de peine à vivre.

Avec la signature ce jour de la convention qui nous liera à la FSGT, après celle du mois de juillet avec l'UFOLEP et celle de la FSCF en tout premier, la commission essaiera d'exister.

Je compte sur la présence des nouveaux entrants pour dynamiser notre commission.

Je remercie le personnel de la Fédération pour leur aide efficace ».

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. et Marc LENORMAND, représentant national du Sport Boules au sein de la FSGT signe une nouvelle convention de partenariat.

**Marc LENORMAND, représentant national du Sport Boules au sein de la FSGT** indique que la FSGT accueille toujours avec plaisir tous les boulistes qui souhaitent participer aux compétitions qu'elle organise.

### **14. Commission nationale des équipements sportifs**

**Philippe TRONCY, président de la Commission nationale des équipements sportifs** rappelle les domaines de compétence de la commission :

- ✓ Elaborer la notice d'impact définissant les règles fédérales, ainsi que les recommandations pour les différents niveaux d'agrément : International, national, interrégional et régional.
- ✓ Etablir un manuel explicitant cette notice à destination des comités départementaux, des collectivités.
- ✓ Etablir une carte nationale des bouledromes couverts
- ✓ Déterminer le niveau d'agrément desdits bouledromes.
- ✓ Donner son aval sur les projets de construction de bouledrome avec les directives et objectifs.
- ✓ Accompagner les services, les maîtres d'œuvre pour réussir et contenter toutes les parties.

En 2025, la commission a répondu aux interrogations des services techniques des villes, aux maîtres d'œuvre, aux élus sur des sujets tels que :

- ✓ Les sols intérieurs et extérieurs
- ✓ L'éclairage
- ✓ Dimension
- ✓ Volume

Philippe TRONCY a également rencontré les élus de Veynes dans les Hautes-Alpes, de Saint-Martin en Haut, de Pierre-Bénite – Oullins, les services techniques de Saleilles et a reçu de nombreux appels téléphoniques pour apporter des renseignements.

Pour 2026, la commission a pour objectif de mettre à disposition un référentiel clair pour donner les éléments de réponses aux interrogations, celui-ci sera évolutif et indicé à chaque évolution.

### **15. Commission nationale informatique**

**Brigitte COCHARD, présidente de la Commission nationale informatique :** « le point crucial de l'année 2025 et de la saison en cours est l'évolution de Bouly avec la migration d'Héva 1 vers Héva 3.

Ce projet datant de 2023, je ne serai sans doute pas en mesure de répondre à toutes vos interrogations. Le Président pourra compléter si besoin.

La reprise de ce dossier s'est avérée plus compliquée que prévue.

Dans les faits :

Une phase test prévue début 2025 a été irréalisable au vu des modules fournis. La décision a donc été prise de reporter le basculement au mois de décembre, période « un peu plus calme » pour les utilisateurs.

La mise en production a eu lieu le 3 décembre.

Malgré les tests effectués en amont pas ou peu concluants, des remontées sur nos difficultés, de nos inquiétudes, il a tout de même été décidé de ne pas reporter une nouvelle fois cette date. Un stagiaire a même été embauché de novembre à fin janvier pour nous aider dans cette transition.

Le constat :

On peut déplorer d'être en phase test grandeur nature et de ne pas avoir l'accompagnement prévu et souhaité.

Aucune action ou presque, n'a été réalisable du premier coup.

Nous ne retrouvons pas les fonctionnalités existantes auparavant, c'était pourtant le minima demandé et validé.

Il est toujours difficile de changer ses habitudes, le ressenti est tout de même : complexité et manque de facilité d'utilisation.

Je remercie vivement toutes les personnes qui testent, qui font remonter les problèmes et qui malgré tout ne baissent pas les bras pour que tout fonctionne correctement rapidement.

Nous sommes en contact régulier avec le prestataire pour régler ce conflit.

Tout est mis en œuvre pour avancer au plus vite, pour votre information nous recherchons un nouveau stagiaire pour une période de trois à six mois ».

Brigitte COCHARD ajoute qu'au vu de l'engagement financier en jeu, nous n'avons d'autre choix que de nous serrer les coudes et de participer à rendre opérationnel ce nouveau logiciel.

**Didier MONTRADE, président du CBD Ain** évoque le bug informatique survenu au moment de la catégorisation avec le classement à tort en 4<sup>ème</sup> division de licenciés de moins de 65 ans

qui ont évolué au moins 5 saisons d'affilée en 2<sup>ème</sup> division. La Fédération a informé les comités de cette situation le 21 octobre 2025.

8 licenciés de l'Ain sont concernés, certaines ou certains sont en 4<sup>ème</sup> division depuis plusieurs saisons, certains ont été déclarés dans une quadrette pour disputer les concours dédiés M4.

La recherche d'un compromis n'a pas abouti, le Bureau fédéral de la F.F.S.B. a maintenu l'obligation de reclassement, ce qui occasionne des situations de blocage.

Il déplore qu'un logiciel aussi coûteux ne soit pas plus fiable et demande à la Fédération de changer de prestataire informatique dès que possible.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** reconnaît que ce type de bug informatique est anormal et il le déplore. La catégorisation en question a été effectuée sur l'ancien logiciel qui présentait des signes de faiblesse depuis plusieurs saisons. Néanmoins, chacun est censé connaître la réglementation sportive, les comités comme les licenciés.

Par ailleurs, des licenciés de 4<sup>ème</sup> division et des comités ont interpellé la Fédération pour que les reclassements soient effectivement réalisés faute de quoi, ils refuseront de jouer contre ces licenciés.

Quant au Comité directeur de la Fédération, il s'est prononcé unanimement pour l'application de la réglementation en vigueur.

Concernant le nouveau logiciel, le Président estime que le produit livré n'est pas conforme à ce que l'on est en droit d'attendre. Des échanges sont en cours avec StadLine pour apporter les correctifs nécessaires et tant que le logiciel ne sera pas pleinement utilisable, le solde dû est bloqué. Il en appelle à toutes les bonnes volontés pour faire évoluer les choses favorablement et dans un esprit constructif.

**Didier MONTRADE, président du CBD Ain** demande ce qu'il doit faire avec ces joueurs qui disputent les concours dédiés M4.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que quel que soit leur parcours dans les compétitions du CBD, ils ne pourront pas participer à un championnat de France M4. D'autres cas similaires dans le passé ont été traités ainsi.

**Jacques VIANESI, président du CBD Rhône et Métropole de Lyon** évoque le cas d'un de ses licenciés qui s'est qualifié en octobre en Simple M4. Il reproche à la Fédération d'avoir répondu au licencié en lui disant qu'une licence non conforme lui a été délivrée par le CBD du Rhône et non par la Fédération. Il rappelle que c'est bien la Fédération qui a établi et diffusé le classement de catégorisation dans lequel le licencié apparaît en M4 et la licence est sortie du logiciel fédéral.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** précise qu'il ne met pas en cause le CBD du Rhône, il s'agit bien d'un dysfonctionnement du logiciel. Quoi qu'il en soit, le licencié en question sait parfaitement qu'il n'a pas à être en M4.

**Bruno CORDAT, président du District Loiret/Loir et Cher** se demande comment a pu être décidé la mise en place d'une application sans avoir vérifié que le strict minimum fonctionnait correctement. En l'état actuel, la Fédération aurait dû refuser le changement de logiciel et rester sur la version précédente qui ne fonctionne pas pire que la nouvelle.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** approuve cette remarque de bons sens. Il indique néanmoins que les modules n'ont pas été livrés en temps, ce qui a conduit à différer la bascule d'août à décembre.

Sans progrès notable, il sera demandé au prestataire de rétablir l'ancien logiciel et de travailler en parallèle sur l'amélioration du nouveau.

**Gérard DUPOUY, président de la LBR PACA** fait part de blocage qui dure pour éditer des licences et demande s'il doit délivrer des attestations pour permettre aux licenciés de jouer.

**Brigitte COCHARD, présidente de la Commission nationale informatique** répond que ce problème est à présent réglé et que les services de la Fédération sont à même d'apporter une solution. Un retour à l'ancien logiciel n'est pas plausible, une somme importante a été dépensée pour ce nouvel outil et aujourd'hui, nous devons tous participer à son amélioration et à faciliter son utilisation par la réalisation de guides. Elle déplore que le prestataire ait livré un logiciel sans avoir vraiment testé toutes les fonctionnalités, mais en se reposant sur nous.

**Alain POPOT, président du CBD des Alpes-Maritimes** indique qu'il a fait remplir à ses licenciés les fiches de renseignement fournies par la Fédération et a saisi les données dans le précédent logiciel, mais tout n'a pas été repris et il désapprouve l'obligation de renseigner une adresse mail pour chaque licencié. Il signale enfin des changements de numéros de licence inexplicables suite au changement de logiciel.

**Brigitte COCHARD, présidente de la Commission nationale informatique** confirme avoir bien conscience des difficultés auxquelles se heurtent les bénévoles et le déplore, les bénévoles de la commission informatique consacrent aussi beaucoup de temps à rendre ce logiciel opérationnel.

**Gilbert JACQUEMIER, président délégué du CBD Isère** signale que des A.S. qui ne sont plus en activité depuis plus de 20 ans réapparaissent dans le nouveau logiciel ce qui pollue les listes des A.S. et fait perdre du temps. Il s'interroge aussi sur les conditions de passation de cette commande et sur son montant.

Il demande aussi si la Fédération a prévu un plan B si le logiciel s'avère inutilisable.

**Hervé DI FELICE, Trésorier général de la F.F.S.B.** indique qu'au bilan, 57 000 € apparaissent en immobilisation en cours et qu'à ce jour, 2 factures de 19 000 et 8 000 € sont bloquées en raison des dysfonctionnements en cours.

Il espère une issue favorable à ce dossier, sinon la Fédération ira au contentieux.

**Annie SENTENAT, déléguée du CBD Haute-Loire** indique qu'elle est dans l'impossibilité de reclasser des licenciés de Loisir en M4 et que ses appels à l'aide auprès des services de la Fédération restent sans réponse. Elle demande aussi si en cas d'impossibilité de délivrer une licence, le licencié est tout de même couvert par l'assurance fédérale.

**Brigitte COCHARD, présidente de la Commission nationale informatique** confirme que le module reclassement n'est pas encore opérationnel et invite les comités à délivrer des

attestations pour le moment car il est impensable d'empêcher les licenciés de jouer pour un problème technique. La Fédération a déjà délivré de telles attestations et dès lors, les licenciés bénéficient bien des garanties de l'assurance.

**Annie SENTENAT, déléguée du CBD Haute-Loire** demande s'il est utile de mettre à jour dès maintenant les données de toutes les A.S. afin de ne pas faire perdre de temps aux bénévoles.

**Brigitte COCHARD, présidente de la Commission nationale informatique** répond que les problèmes ont été recensés et hiérarchisés par ordre de priorité. La priorité première est de pouvoir éditer des licences conformes en série et non pas seulement à l'unité, ensuite il faut pouvoir saisir les compétitions pour l'attribution des points de catégorisation et seulement après, on s'intéressera à la mise à jour des instances. Les comités ne doivent pas perdre du temps et se décourager sur des fonctionnalités qui ne sont pas encore au point.

**Marie-Claire BIELLI, Secrétaire générale de la F.F.S.B.** confirme à un intervenant que le déclassement des licenciés de plus de 75 ans continuera à passer chaque saison par la validation de la Fédération.

## **16. Affaires internationales**

**André MILANO, chargé des affaires internationales** dresse un bilan de l'activité internationale de la saison écoulée.

Au niveau européen, les coupes d'Europe U18, féminine et masculine se sont bien passées avec une victoire française pour les féminines de Saint-Vulbas.

L'Euro masculin a eu lieu à Castelnuovo Don Bosco, les élections au comité directeur de la FEB aurait dû s'y tenir, mais elles n'ont pas eu lieu pour des raisons administratives. Un groupe de 4 dirigeants a été désigné pour gérer les affaires courantes.

La question du calendrier de la Coupe d'Europe masculine à cheval sur 2 saisons sportives n'a pas été tranchée, une proposition a été travaillée par la commission sportive pour que les phases finales se déroulent d'avril à juin comme auparavant.

En 2026, ces 3 coupes d'Europe se dérouleront à Saint-Vulbas. L'Euro féminin n'est pas attribué à ce jour.

Les championnats du Monde féminins et mixtes ont été très bien organisés à Mâcon. En revanche, le programme du Mondial Jeunes de Mersin était trop dense pour les athlètes comme pour les officiels avec 10 épreuves à disputer en 4 jours.

En 2026, le Mondial jeunes devrait se tenir en Chine et le Mondial Seniors à Alassio en Italie fin octobre.

## **17. Commission nationale Mixité**

**Line DEMARCONNAY, membre de la Commission nationale Mixité** : « Cette première année de mandat, l'engagement de la commission Mixité s'est concrétisé par un projet majeur alliant solidarité, sensibilisation et visibilité pour la FFSB : l'opération Octo et Novo Boules Rose et Bleu.

Les objectifs de l'opération étaient de :

- Sensibiliser et collecter des fonds pour la recherche contre le cancer chez les femmes (en référence à Octobre Rose) et chez les hommes (en référence à Novembre Bleu/Movember).
- Utiliser le sport comme vecteur de solidarité, en impliquant aussi bien les joueuses que les joueurs.
- Positionner la fédération comme un acteur solidaire et moderne.

La mise en œuvre de l'opération s'est réalisée en plusieurs temps :

- Création et Kit de Communication : [Décrire brièvement le travail de conception (logo, supports, règlement des challenges, etc.).]
- Mobilisation des Clubs et Comités : Un appel a été lancé à l'ensemble des AS par l'intermédiaire des Comités départementaux (il semble que plusieurs AS n'aient pas reçu ce courrier et c'est dommage).
- Lancement Officiel : L'opération a été lancée officiellement sur un événement majeur de la saison, le Championnat de France Double Mixte à St Denis les Bourg les 6 et 7 septembre. Ce cadre mixte a permis de souligner la dimension paritaire de l'initiative.
- Temps Fort et Médiatisation : L'opération a bénéficié d'une visibilité exceptionnelle lors du Championnat du Monde Féminin et Mixte de Mâcon.

Une conférence de presse dédiée a été organisée en marge de cette compétition, attirant l'attention des médias sur l'engagement solidaire de notre fédération. Etaient présents des membres de la Ligue contre le cancer, des représentants du CNOSF, des élus... A noter que le CNOSF est intéressé pour développer l'idée.

Cela a permis de mettre en lumière l'importance de la recherche contre le cancer et l'engagement des joueurs et des joueuses de haut niveau.

Le bilan de l'opération est très positif :

- 19 CBD, 10 secteurs boulistes et 22 A.S. ont participé ou organisé un événement Octo et Novo Boules Rose et Bleu.
- 16 430 € ont été récoltés au profit de la recherche.

L'opération Octo et Novo Boules a ainsi été un franc succès dans les A.S. qui se sont mobilisées, prouvant la générosité et la capacité de mobilisation de la famille des boules autour d'une cause d'intérêt général et paritaire.

Elle a été très favorablement accueillie par les instances du sport Ministère, CNOSF et par les différents médias rencontrés.

D'autre part, le championnat de France Double Mixte rencontre un beau succès avec la participation de 160 doubles aux qualificatifs D1/D2 et 1 624 en D3/D4.

En conclusion, l'année écoulée a été marquée par un engagement fort de la FFSB en faveur de la mixité et de la solidarité, symbolisé par l'opération Octo et Novo Boules.

Pour la saison à venir, la commission Mixité proposera de :

- Ancrer l'opération dans nos calendriers sportifs : Faire d'Octo et Novo Boules un rendez-vous annuel en capitalisant sur l'expérience acquise. Pour cela, nous comptons sur les Présidents de Comités départementaux pour transmettre les informations aux A.S. de leur département.

- Imaginer et mettre en œuvre de nouveaux formats d'animations/compétitions en mixites et accompagner les comités départementaux et/ou régionaux.  
Les concours mixtes fonctionnent très bien chez les « séniors » et sont complets très rapidement. C'est beaucoup plus compliqué chez les vétérans malgré un nombre de féminines relativement important.
- Uniformiser les qualificatifs au CDF double mixte sur le plan national ».

### **18. Commission nationale Ligue Sport Boules M1**

**Patrick VERNE, président de la Commission nationale Ligue Sport Boules M1** indique qu'après une intersaison mouvementée, une nouvelle organisation de la Ligue Nationale Sport Boules s'est mise en place avec un bureau présidé par Joseph SBALCHIERO, Patrick VERNE étant vice-président, Brigitte COCHARD secrétaire générale, Olivier MONCENIS trésorier général et Jérôme LEVIEUX, Philippe TRONCY, Pascal CONTAMIN et Xavier MAJOREL membres.

7 commissions (Compétition, Ethique, Matériel sportif et tenues, Promotion et sponsoring, Villes et collectivités, Administration et juridique et Finances) ont été mises en place, elles soumettent leurs propositions au bureau de la ligue, puis aux 16 chefs d'équipe et s'il s'agit de règlementation sportive, la validation du Comité directeur de la F.F.S.B. est indispensable. La Ligue se veut être force de propositions et un laboratoire pour expérimenter des évolutions qui peuvent être étendues aux autres catégories si elles s'avèrent concluantes.

La Ligue Sport Boules M1 enregistre des chiffres d'audience record avec 2,2 millions de téléspectateurs cumulés (direct et replay) soit une progression de 33 % en 1 an grâce aux retransmissions en direct sur Sport en France et BFM TV, 1,3 million de vues sur les réseaux sociaux de la LNSB, soit + 43 % et 270 000 pages ont été vues sur le site internet de la Ligue Sport Boules M1.

### **19. Commission nationale de la Coordination sportive**

**Brigitte COCHARD, responsable de la Commission nationale de la Coordination sportive :**  
« la Coordination sportive est chargée de coordonner les travaux des commissions : traditionnel masculin, traditionnel féminin, clubs sportifs, mixité, jeunes en collaboration avec l'arbitrage et le règlement technique.  
Notre fil conducteur étant l'harmonisation et la lisibilité de notre discipline.

Travaux accomplis :

#### Format

Même format pour les catégories nationales dans les quadrettes masculins par groupe de 16 équipes et dans les compétitions féminines : déroulement, points, gestions des égalités.

L'harmonisation n'a pas concerné les 32 ou 64 quadrettes M2 ni le championnat doubles M2.

#### Elaboration du calendrier pour chaque championnat

La tâche a été compliquée pour le championnat quadrettes M2. Ce qui nous a amené à ne proposer que 9 étapes par équipe au lieu de 10 initialement prévues.

Un grand merci à tous les organisateurs et plus particulièrement à ceux sollicités en dernière minute qui nous ont permis de boucler ces calendriers.

#### Nouveauté dans le calendrier 2026 – 2027

Les dates des championnats de France Simples, Doubles, Quadrettes / Triples sont avancées dans la saison avec les incidences imposées sur les phases précédentes.

Pourquoi :

- Limiter les impacts du réchauffement climatique
- Libérer les compétiteurs, organisateurs, bénévoles durant les vacances d'été.

#### Les répartitions du nombre de qualifiés aux divers championnats de France

Pour la deuxième saison les regroupements de Liges sont évités pour les 4<sup>ième</sup> division afin de favoriser la participation et limiter les déplacements.

Cette répartition est calculée suivant la participation de la saison N-1 pour les compétitions 3&4. Pour les compétitions 1&2, l'effectif étant plus en « mouvement », on prend les effectifs du début de saison.

Le travail se fait à partir du document rempli par les CBD, LBR, soyez vigilant dans vos retours. Des informations surprenantes sont aussi à déplorer...

Championnats de France 2025 :

- 29-30 mars – Clubs sportifs – L'Arbresle (69)
- 5-6 avril – Tirs sportifs – Limoges (87)
- 26-27 avril – Combiné Jeunes – Chenôve (21)
- 3-4 mai – Finales Omnium Jeunes – Dardilly (69)
- 30 mai – 1<sup>er</sup> juin – Raffa Volo – Rillieux-la-Pape (69)
- 27-29 juin – Para Sport-Boules – Saint Jean de Maurienne (73)
- 5-6 juillet – Doubles – Saint Chef (38)
- 18-20 juillet – Quadrettes et Triples – Dardilly (69)
- 30-31 août – Simples – Laudun l'Ardoise (30)
- 6-7 septembre – Doubles Mixtes – Saint-Denis-Lès-Bourg (01)
- 12-14 septembre – Vétérans / AS 3&4 – Nyons (26)

Un très grand merci à tous ces organisateurs pour avoir mis tout en œuvre pour le bon déroulement de ces compétitions.

Un moment marquant parmi d'autres : les compétiteurs vétérans à Nyons, attendant l'accalmie, regroupés le long des jeux et applaudissant les bénévoles qui ont rendu des jeux praticables en trente minutes.

MERCI les BENEVOLES, sans vous rien n'est possible.

Pour 2025/2026, les travaux et projets des différentes commissions vous seront présentés par les différents responsables. Ces travaux nécessitent souvent des échanges entre commissions d'où une coordination.

Certains points qui sont à l'étude et / ou qui devront être travaillés :

- Travail sur l'attribution des points de catégorisation pour les différentes compétitions y compris une prise de points possible lors des championnats de France.

- La catégorisation

Pour rappel, la catégorisation féminine est établie sur le plan national. La catégorisation masculine émane d'une proposition fédérale avec l'intégration des pourcentages donnés par les comités boulistes pour leur nombre de troisième division, le tout est validé par les instances concernées. Cela explique pour une partie, les disparités entre ligues et même entre comités d'une même ligue.

C'est un chantier important pour obtenir une répartition cohérente sur le territoire national.

- Les quotas pour les championnats de France

Sujet qui amène chaque année son lot de contestations malgré un travail indépendant cette année de six personnes avec une réunion de concertation pour effectuer l'attribution définitive.

La diffusion devra se faire impérativement avant le début de saison. Par avance, je vous remercie de compléter le document de participation avec vigilance dans le délai imparti.

- L'élaboration des calendriers nationaux

L'appel à candidatures doit être diffusé très largement, sans organisateur rien ne peut aboutir, par avance, je les remercie vivement pour leur investissement ».

**Christophe OLLAT, président du CBD Drôme** indique qu'il a mis en place en début de saison des concours dédiés en Triples F3/F4 pensant disposer de 4 qualifiés, 2 par les concours dédiés et 2 par les fédéraux. Or, lors de la diffusion des quotas en octobre, il a eu la mauvaise surprise de n'en avoir que 2.

Il demande donc que les quotas soient communiqués avant le début de saison quitte à supprimer les qualifiés aux comités qui n'auront pas rendu leurs chiffres de participation.

**Brigitte COCHARD, responsable de la Commission nationale de la Coordination sportive** confirme que cette répartition des qualifiés sera bien diffusée avant le début de la saison sportive. Elle rappelle que le calcul mathématique de ces quotas se fait en divisant le nombre total d'équipes participantes par le nombre de places qualificatives, ce qui donne 1 place pour tant d'équipes. Les quelques places restantes sont ensuite attribuées aux comités les plus proches du quota et c'est là que le départage est compliqué. Des choix sont donc faits mais en veillant à ce que ces places supplémentaires ne bénéficient pas toujours aux mêmes.

Une autre solution pourrait être de donner le quota de qualifiés aux ligues et qu'elles se chargent de répartir en interne. Des arrangements sont réalisés chaque année en AURA.

**Patrick CATHALA, président du CBD Hérault** fait remarquer que le dernier qualificatif se déroule vers le 20 juin. Si les comités donnent leurs participations dans la foulée, les quotas pourraient être connus au 15 août. Par ailleurs, ces participations pourraient être extraites de Bouly.

**Brigitte COCHARD, responsable de la Commission nationale de la Coordination sportive** répond que tous les qualificatifs ne sont pas saisis dans Bouly et lorsqu'ils le sont, ils ne sont pas toujours référencés correctement, ce qui rend le travail fastidieux. Certains comités tardent aussi parce qu'on les sollicite en période de congés.

**Jean-Pierre EYRAUD, président du District Alpes 04/05** prend bonne note du projet d'attribuer des points dans les championnats de France, mais selon lui, il est primordial de rétablir l'attribution des points de catégorisation dans les épreuves de traditionnel du championnat des clubs. Trop de joueurs ne disputent que les rencontres de clubs et viennent ensuite polluer les qualificatifs en M4 ou le championnat des A.S. de 3&4.

Par ailleurs, il est défavorable à la généralisation des concours dédiés M4, les concours dédiés M3 n'étant pas une réussite en PACA du fait de la disparité des modalités de qualification d'un comité à l'autre.

Enfin, il estime qu'un licencié qui a évolué en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> division ne devrait jamais redescendre en M4.

**Brigitte COCHARD, responsable de la Commission nationale de la Coordination sportive** confirme qu'un travail sera fait sur les points de catégorisation afin de définir à quel moment, comment et pourquoi on prend des points.

## **20. Commission nationale des jeunes**

**Claudine PEYROUSE, responsable de la Commission nationale des jeunes** : « Pour commencer, je voudrais vous présenter l'équipe de personnes qui travaillent avec moi à la Commission Nationale des Jeunes, sans eux cette commission ne pourrait pas fonctionner, c'est ensemble que toutes les décisions sont prises et c'est avec leur aide que nous pouvons nous projeter sur la saison et sur les saisons à venir.

Autour de moi, des personnes choisies, qui connaissent bien ce public de jeunes :

- ✓ Alain THEVENIN, Savoie, Ligue AURA
- ✓ Lucie DELOCHE, Haute-Savoie, Ligue AURA
- ✓ Marie-Josée RIBERON, Rhône, Ligue AURA
- ✓ Alain COCHARD, Côte d'Or, Ligue Bourgogne Franche-Comté
- ✓ Jean-Claude CHATEAUZEL, Haute-Garonne, Ligue Occitanie
- ✓ Magalie UBRUN, Hautes-Alpes, Ligue PACA

Vous pourrez si vous le souhaitez, les rencontrer et parler avec eux de tout ce qui pourrait faire avancer positivement nos actions envers la jeunesse.

Les effectifs : réduits à peau de chagrin, et nous ne trouvons pas la solution pour enrayer cette perte de licences. Nous sommes au 31 janvier 2026 à pile 1 000 licences.

Nous pouvons voir que la Ligue AURA représente 58 % de l'effectif, suivie par la Ligue Occitanie 16 %, les autres régions ne dépassant pas 7 % de licenciés jeunes.

Bien sûr, une fois de plus, on vous demande de faire le maximum en région, même si je suis persuadée que vous avez tous à cœur de voir progresser cette catégorie.

Les compétitions sont reconduites à l'identique cette saison.

Les régions qui participent à tout ce qui est proposé sont AURA, Occitanie et PACA.

Beaucoup de difficultés pour les régions à effectif réduit pour honorer leurs quotas lors des championnats de France, il est bien sûr demandé lorsque vous recevez vos chiffres de participation de nous reverser très vite les places que vous n'utiliserez pas, afin de les redonner à des comités ayant un effectif plus important, et ainsi compléter le championnat.

Les prises de performances sont en cours et récoltées par les conseillers techniques dans les comités. Pour les comités n'ayant pas de conseiller technique, une ou deux personnes ont été identifiées pour contrôler le bon déroulé de ces journées dédiées.

Les performances en tournois nationaux et internationaux, stages, omniums et clubs sportifs pour les U18 sont prises en compte.

L'Open Triple connaît un succès grandissant avec 20 équipes engagées en 2025, soit 4 équipes de plus que pour la saison 2024.

Les omniums ont commencé, avec 11 équipes en U15 et 14 équipes en U18, la saison dernière nous avons eu 10 équipes U15 et 18 équipes U18, donc légère baisse de la participation. Au total pour les 3 phases de groupes, ce ne sont pas moins de 42 matchs en U15 et 58 matchs en U18. Remerciements à tous les organisateurs, et je le répète, pour éviter un ou plusieurs déplacements lointains, il faut organiser !

La saison dernière, lors du Championnat de France Combiné à Chenôve, nous avons rencontré les managers et les responsables de centres de formation présents, et avons échangé de manière très constructive. Cette année, si vous le voulez bien, nous pourrions nous rencontrer à Montauban lors du Championnat de France Combiné, ces échanges étant un vrai plus pour tous.

Marie-Jo RIBERON, aidée par Marc AURELLE, a travaillé sur un projet à mettre en place pour la rentrée 2026/2027, et tests dès cette fin de saison.

Partant du constat que dans tous les sports, le jeune s'identifie à un athlète de haut-niveau, le Sport Boules ne déroge pas à cette règle et chaque jeune a son idole.

Et quoi de plus beau pour un jeune bouliste que de toucher son idole, de partager un selfie, un autographe et un moment privilégié.

Fort de ce constat, il nous semble important d'impliquer joueurs et équipes à cette action.

Comment ?

Plusieurs pistes :

- ✓ Un joueur de haut niveau pourrait parrainer un jeune, ou un groupe de jeunes issu d'un même CFB, et aller visiter le CFB, participer à l'entraînement, une fois par trimestre par exemple.
- ✓ Une équipe de LM1, LF1 pourrait également parrainer un CFB, et quelquefois aller faire son entraînement dans le boulodrome où évoluent les jeunes du CFB.
- ✓ Lors des étapes de LM1, LM2 ou LF1, des invitations pourraient être lancées pour assister à la finale, un carré VIP pourrait être réservé aux écoles de boules et aux managers.
- ✓ Lors de ces étapes, bien souvent il y a un gentleman, pourquoi ne pas impliquer ces jeunes avec des démonstrations...

Quelles retombées possibles :

- ✓ Pour le jeune, l'admiration de sa vedette va le motiver à continuer.
- ✓ Pour le CFB une reconnaissance des équipes de haut-niveau pour le travail de la base.

- ✓ Pour les joueurs élite, la fin des idées reçues qu'ils sont supérieurs, arrogants, hors de portée.
- ✓ Pour les équipes, peut-être des détections de futurs partenaires.
- ✓ Pour la fédération, une médiatisation locale qui va attirer d'autres joueurs.

Comment pensons-nous y arriver :

- ✓ Tout d'abord un sondage auprès des équipes et des joueurs les constituant, savoir qui est prêt à s'engager dans cette action.
- ✓ Identifier les CFB, leurs horaires d'occupation du boulodrome, leurs effectifs.
- ✓ Mettre en place le parrainage.
- ✓ Se rapprocher dès maintenant des responsables de la LM1 pour initier des actions lors des étapes.

Pour terminer, vous l'avez compris, nous comptons sur vous !

Les effectifs jeunes ont beaucoup de peine à se maintenir.

Qui pour faire les courses dans les clubs dans 10 ans s'il n'y a plus de centre formateur ?

Il est urgent d'agir, et c'est l'affaire de tous.

Tout le monde bouliste doit se sentir concerné et chacun de nous a un rôle à jouer.

Les centres de formation ont besoin de vous qui êtes passés par là...

Merci à tous ceux qui sont engagés auprès des jeunes, merci à tous ceux qui vont nous rejoindre ! ».

**Roque PERTUSA, président du CBD Var** attend une commission des jeunes composée de jeunes qui échangent entre eux.

**Claudine PEYROUSE, responsable de la Commission nationale des jeunes** répond que cette instance existe à travers le Conseil national des jeunes piloté par Quentin CHABERT. 6 à 8 jeunes en font partie et leurs propositions seront examinées avec le plus grand intérêt par la CNJ.

**Jean-Pierre EYRAUD, président du District Alpes 04/05** salue l'idée d'impliquer les joueurs de l'élite dans l'accompagnement des jeunes.

Il déplore de ne pas avoir pu engager d'équipe en Omnium U15 en raison des coûts liés aux déplacements. L'organisation d'un rassemblement dans le district aurait pu réduire les frais de la saison, mais avec 10 équipes engagées dans le championnat des clubs, les boulodromes ne sont pas disponibles.

Il demande une meilleure prise en charge des frais de déplacement et de séjour de la part de la Fédération.

Lorsqu'une équipe doit se déplacer à Toulouse, cela représente 2 nuitées et il n'est pas toujours simple de mobiliser les joueurs avec l'accord de leurs parents et les accompagnants. Ces difficultés ajoutées aux contraintes économiques ont fait que le CFB en question a renoncé d'engager une équipe.

**Claudine PEYROUSE, responsable de la Commission nationale des jeunes** répond que les journées d'Omniums sont programmées sur des week-ends de traditionnel et ne viennent pas se télescoper avec les rencontres de clubs. De plus, les dates des 3 phases sont connues un an à l'avance, il est donc facile d'anticiper la réservation d'un boulodrome. Elle note

d'ailleurs avec satisfaction que Gap est d'ores et déjà candidat à l'organisation d'une phase en 2027.

Concernant les indemnités accordées par la Fédération, elle rappelle qu'une phase débute le samedi à 13h00 ou 13h30 pour se terminer le lendemain à 12h30. Une 2<sup>ème</sup> nuitée ne s'impose donc pas. Entre l'aide fédérale et les aides de l'ANS, le reste à charge pour les ligues, CBD ou CFB est minime.

Les grands déplacements posent certainement des difficultés, mais il est fait en sorte de les limiter à 1 par équipe.

## **21. Commission nationale féminine**

**Valérie ESPARRON, responsable de la Commission nationale féminine** indique que la commission est composée de 5 membres en plus d'elle (Sandra CHOPARD, Lucie DELOCHE, Line DEMARCONNAY, Sophie MARINA et Sophie MICHALLET).

L'objectif de la commission est de développer la pratique féminine et d'harmoniser l'ensemble des compétitions pour permettre une meilleure visibilité des actions menées sur le territoire.

Pour les F3-F4, un courrier a été adressé à tous les comités et ligues pour recenser les compétitions et/ou actions réalisées et une réunion de synthèse a eu lieu le 22 avril 2025 avec la présentation d'une nouvelle compétition à destination des F3-F4 : le tradi'club.

Les objectifs de cette compétition sont de structurer un championnat à destination des F3/F4 regroupant 4 joueuses par équipes pour optimiser la participation de féminines et de limiter les contraintes d'organisationnelles : 2 jeux suffisent pour cette mise en place (mixage de cette compétition avec les AS 3 et 4 qui utilisent 6 jeux pour les bouledromes de 8 jeux et compétition adaptée pour les plus petites structures).

Exemple de composition des 3 tours avec la présence d'une F4 minimum par tour :

- ✓ Tour 1 : 1 double et 2 tradi-points de 8 mènes
- ✓ Tour 2 : 1 ou 2 tirs et 2 points de précision
- ✓ Tour 3 : 1 simple et 1 triple

Pour la catégorie nationale (F1 et F2), la commission a œuvré à l'harmonisation des compétitions en groupes avec match nul autorisé et à l'harmonisation des points attribués pour l'ensemble de la division nationale.

En F2, l'accès au championnat a été libéralisé, il est ouvert à toutes les féminines désireuses d'évoluer à ce niveau.

Les fiches de vœux pour l'attribution des compétitions ont été maintenues et il a été permis de doubler les concours sur un week-end si le calendrier le permet.

Une Ligue Sport Boules F2, composée des 2 équipes rétrogradées de F1 et des équipes classées de 3 à 16 en F2, verra le jour en 2026/2027 pour permettre d'homogénéiser les championnats masculins et féminins.

Il a été fait en sorte d'harmoniser les kilomètres pour l'ensemble des équipes et le cahier des charges a été mis à jour.

En F1, la volonté a été d'organiser les 10 étapes de septembre à mai au lieu d'attendre novembre ou décembre, de diminuer les coûts pour les organisateurs et la fédération, de

mutualiser des dates avec la Ligue M1 en utilisant les structures le dimanche. Ce sera le cas à Mâcon, Saint-Vulbas, Chazelles sur Lyon et CRO Lyon. L'objectif est de retransmettre en direct une étape sur Sport en France et BFM TV.

Pour la prochaine saison, la commission va inciter les organisateurs à coupler des compétitions sur un même week-end : LM1/LF1, LM2/LF2 et M2/F2 en accordant une remise sur les droits d'organisation. Une page dédiée aux féminines sera créée sur le site de la fédération pour regrouper toutes les informations utiles et les actions menées pour les féminines dans les A.S., comités et ligues seront mises en valeur pour que d'autres puissent s'en inspirer.

Valérie ESPARRON tient à remercier tous les organisateurs qui accueillent des compétitions féminines et reste à la disposition de toutes celles et ceux qui ont besoin de renseignements sur la pratique féminine.

**Un intervenant** estime que l'obligation de donner le label Propagande à tous les concours féminins basés sur 8 équipes et plus est un frein à l'organisation, le coefficient de redistribution pour la dotation étant plus élevé.

**Valérie ESPARRON, responsable de la Commission nationale féminine** répond qu'une réflexion est en cours au sein de la coordination sportive pour revoir les différents types de concours et les points qu'ils attribuent dans un but de simplification.

**Valérie ESPARRON, responsable de la Commission nationale féminine** confirme à **Roque PERTUSA, président du CBD Var** que les féminines prennent bien des points dans les concours masculins et mixtes Propagande et Promotion.

**Sylvie LE MOINE, secrétaire de la LBR Nouvelle Aquitaine** trouve anormal qu'une F3 déclarée dans une quadrette de 3<sup>ème</sup> division et dont les résultats dans les concours dédiés permettent à l'équipe d'accéder en 2<sup>ème</sup> division, ne puisse pas être déclarée dans l'équipe de M2.

**Valérie ESPARRON, responsable de la Commission nationale féminine** confirme qu'en M2 et en l'état de la réglementation actuelle, elle ne pourra servir que de complément d'équipe.

## **22. Commission nationale Traditionnel**

**André MILANO, responsable de la Commission nationale Traditionnel** : « Depuis l'élection de la nouvelle équipe dirigeante et la mise en place des commissions en décembre 2024, la commission du traditionnel Séniors hommes s'est réunie à 2 reprises. La première réunion a surtout mis en lumière les objectifs de la mandature, la seconde a été plus particulièrement axée sur le fonctionnement sportif des compétitions, et notamment sur le fonctionnement de la catégorie M2.

A ces 2 réunions s'est adjointe une réunion, à la demande d'un collectif de joueurs de la catégorie M2. Cette réunion s'est tenue à Saint Chef, lors du championnat de France doubles.

Concernant les objectifs de la mandature, il a été essentiellement souhaité la réalisation de l'harmonisation du fonctionnement et du déroulé dans toutes les divisions avec un parallèle à faire également avec les divisions de la catégorie féminine.

A l'issue de la seconde réunion, la pratique de la saison 2025 pour la catégorie M2 avait été clairement définie avec l'organisation des concours en groupe pour harmoniser avec la LM1 et la LM2. Au cours de la réunion tenue à Saint Chef avec les responsables du collectif un certain nombre de modifications quant au déroulé des compétitions de la M2 ont été adoptées, les plus importantes étant le maintien du fonctionnement par groupes des 16 Q, un mélange de groupes et de parties en élimination directe pour les 32 et les 64 Q. Les concours en doubles se déroulent par le fonctionnement des poules classiques, avec obligation (à la demande du collectif) de participer aux 4 journées pour être qualifiable au France.

Une fois finalisés la pratique et le déroulé des concours, un tableau très précis tenant compte à la fois des kilomètres à parcourir, des vœux des équipes qui avaient été recensés auparavant, des invitations à certains concours, a été élaboré.

Les concours de la ligue M3 continuent de se dérouler de la meilleure manière possible partout (ou presque) sur tout le territoire, et ce à la satisfaction de tous.

Un courrier a été adressé à la Savoie pour rappeler que l'organisation de concours dédiés est une obligation règlementaire qui offre une double chance de qualification à tous les licenciés concernés.

De même, il a été demandé à la Nouvelle Aquitaine de laisser le fédéral quadrettes M3 accessible à toutes les équipes et de ne pas le limiter aux équipes déclarées qui ont participé aux concours dédiés.

La commission va devoir travailler dans des délais rapprochés sur un certain nombre de sujets et plus particulièrement sur l'épineux sujet de la catégorisation et sur la mise en place au plan national de la ligue M4 que certains comités ont déjà testés avec succès ».

**Richard MILLET, président du CBD Gironde** indique qu'en Nouvelle Aquitaine, 3 journées de concours dédiés M3 sont programmées pour qualifier 9 quadrettes et une 4<sup>ème</sup> journée ouverte uniquement aux équipes déclarées pas encore qualifiées est organisé pour qualifier la 10<sup>ème</sup> équipe.

**André MILANO, responsable de la Commission nationale Traditionnel** répond que la Ligue ne respecte pas le principe de double chance de qualification, puisqu'elle ne laisse pas la possibilité à des licenciés M3 qui ne peuvent ou qui ne veulent pas disputer les concours dédiés de se qualifier par un fédéral organisé sur un seul week-end.

Si des licenciés venaient à saisir le CNOSF, la Ligue perdrait car on ne peut pas empêcher les licenciés de jouer.

Par ailleurs, à compter de 2026/2027, la Commission du traditionnel propose de revenir sur le principe de qualifier 2 joueurs par équipe de Ligue Sport Boules M1 et Ligue Sport Boules M2 pour le championnat de France Simples.

Les équipes proposeraient 0 à 3 joueurs, 2 places seraient attribuées à chaque équipe et les trous seraient comblés par les vœux n°3 dans l'ordre du classement.

Concernant les Doubles en Ligue Sport Boules M2, il est proposé de mettre en place 2 journées de qualification pour qualifier 16 équipes et non plus 32. Les journées qualificatives proposeraient 2 concours basés sur 16 équipes par niveau.

En M2, aucune modification n'est prévue pour la prochaine saison y compris pour les Doubles où la participation aux 4 journées qualificatives reste obligatoire pour être qualifiable

L'extension des concours dédiés à la M4 n'est pas retenue pour l'heure, elle signifierait la fin de la représentation départementale au championnat de France Quadrettes M4 avec des qualifications régionales. Néanmoins, la réflexion mérite d'être lancée car dans certains CBD les qualificatifs ne réunissent que 2 voire 1 équipe.

Le sujet de la catégorisation est sensible, il est évoqué depuis des années mais n'est toujours pas solutionné. Les joueurs ne connaissent pas le nombre de points qu'il leur faut pour accéder à la division supérieure, les niveaux sont très hétérogènes, il y a une grosse différence de points pour l'accession entre les Ligues, une trop grande autonomie laissée aux présidents de ligue, etc. Il serait bon, comme cela se fait chez les féminines, de passer à une catégorisation nationale. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il est proposé de catégoriser à la F.F.S.B. les meilleurs joueurs de chaque ligue et de laisser aux présidents de ligue, la liberté pour la catégorisation des suivants.

De gros écarts de points attribués dans un même concours, peuvent rendre difficile un éventuel rattrapage entre les équipes du haut du tableau et les autres. Des simulations sont actuellement à l'étude en faisant des comparaisons avec la LM1 et d'autres réflexions (diminuer par exemple le nombre de points attribués aux finalistes, au vainqueur, aux ½ finalistes...).

Il faudrait par ailleurs requalifier les types de concours et généraliser le nombre de points par partie pour chacun d'entre eux.

Enfin, la commission travaille sur l'évolution des épreuves de point et de tir du championnat des A.S. de 3&4, sur le contenu d'une rencontre et sur l'attribution des points

**Bruno CORDAT, président du District Loiret/Loir et Cher** revient sur les concours dédiés M4 et précise que dans sa ligue, une journée de concours dédiés M3 implique un déplacement de 100 à 250 km. Cette population de joueurs amateurs de compétitions consent à cet effort, mais il n'est pas pensable d'imposer cela à des joueurs occasionnels. Si les concours dédiés M4 venaient à être imposés, il craint une démobilisation des M4 et une importante perte de licences.

**André MILANO, responsable de la Commission nationale Traditionnel** comprend cette position, mais attire l'attention sur l'organisation des championnats de France Quadrettes et Triples qui devient de plus en plus compliquée en raison du nombre de jeux exigés. La formule à 128 quadrettes en M3 comme en M4 ne sera pas tenable bien longtemps.

**François DUMEZ, délégué du CBD Indre** se fait confirmer que le vainqueur des concours dédiés M3 dans son CS, PADB ou LBR n'a plus l'obligation d'accéder en M2. L'accession en M2 se fait en fonction des points individuels.

**Gilbert JACQUEMIER, président délégué du CBD Isère** fait remarquer que concernant la catégorisation, 3 seuils d'âge sont en vigueur : 65 ans qui donne la possibilité aux ex internationaux et 1<sup>ère</sup> division, ainsi qu'aux licenciés qui ont évolués au moins 5 saisons d'affilée en 2<sup>ème</sup> division de redescendre en 4<sup>ème</sup> division, 70 ans pour demander, une fois seulement entre 70 et 75 ans, sa rétrogradation en 3<sup>ème</sup> division avec licence rouge et 75 ans pour demander sa rétrogradation en 3<sup>ème</sup> division sans restriction si l'on est classé en 2<sup>ème</sup> division ou en 4<sup>ème</sup> divisions si l'on est classé en 3<sup>ème</sup> division.

Une simplification serait souhaitable et même un durcissement car on vit de plus en plus longtemps en bonne santé et nombreux sont les joueurs à chercher à jouer dans le niveau inférieur.

**André MILANO, responsable de la Commission nationale Traditionnel** approuve cette observation et en fera part à la commission. Personnellement, il est d'avis de ne pas permettre à un licencié qui a reçu une licence de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> division de redescendre un jour en 4<sup>ème</sup> division.

**Laurent HUMENIUK, délégué du CBD Seine Saint-Denis** trouve curieux que le nombre de divisions et de championnats aient augmenté alors que les effectifs diminuent. Il suggère de revenir aux 3 catégories qui ont longtemps existé : Promotion, Honneur et Excellence.

**André MILANO, responsable de la Commission nationale Traditionnel** reconnaît qu'en créant la Ligue Sport Boules M2, on a ajouté un niveau même si les joueurs de LM1, LM2 et M2 sont à la base des licenciés de M2.

**Un intervenant** approuve l'avancée des championnats de France sur juin et début août, mais il aurait souhaité que le championnat Quadrettes et Triples ne soit pas placé sur le 1<sup>er</sup> week-end de juillet pour les départs en vacances. Une organisation courant juin aurait été plus judicieuse également sur le plan économique.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** répond que le calendrier est extrêmement compliqué à gérer car on fait face à un trop plein, mais il confirme que la tendance est bien à avancer encore les championnats en amont de juillet voire juin en raison du réchauffement climatique.

**Christophe OLLAT, président du CBD Drôme** propose de revenir à une saison sportive sur l'année civile avec les championnats à l'automne.

**Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.** fait remarquer que les journées sont plus courtes en automne, ce qui risque de poser des problèmes dans le programme technique, mais il admet qu'il va falloir se remettre en question sur ce sujet.

Fin de la séance du vendredi à 19h30